

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013

25 ET 26 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE 2013-2014**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

**Programme Régional de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
2013-2014**

SOMMAIRE

	Pages
Cadre général.....	3

La politique régionale de l'Apprentissage niveaux bac et infra bac

1. Les structures de formation en apprentissage.....	8
2. Les effectifs d'apprentis en région.....	9
3. Le taux de réussite aux examens des niveaux bac et infra bac.....	11
4. Les formations en région.....	11
5. Les aides à l'apprentissage.....	12
6. Le budget de l'apprentissage pour l'année 2013.....	20

La politique régionale de formation professionnelle continue

1. Les actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi.....	23
2. L'accompagnement des publics.....	34
3. L'optimisation de l'appareil de formation.....	37
4. Le budget destiné aux demandeurs d'emploi.....	38
5. Le dispositif d'intervention des actifs.....	39

Annexes

Annexe 1

Guide de l'apprentissage

Annexe 2

Liste des formations en apprentissage

Annexe 3

Tableau des attributions des marchés publics de formation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi - Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013

Annexe 4

Tableau des marchés à relancer - Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013

Annexe 5

Les attributions des marchés de formation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi par territoire

Le cadre général

Les différentes lois de décentralisation ont confié à la région le rôle de pilote dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

La loi du 7 janvier 1983 a transféré aux régions l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

La loi du 20 décembre 1993 a transféré la formation professionnelle continue des jeunes.

La loi du 27 février 2002 a transféré le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire aux employeurs d'apprentis, et confié aux régions le soin d'arrêter le schéma régional des formations de l'AFPA.

La loi du 13 août 2004 a transféré la subvention allouée à l'AFPA au titre des actions de formation.

Cette dernière loi relative aux libertés et aux responsabilités locales a consolidé la décentralisation et donné aux régions une compétence générale en matière de formation professionnelle.

En effet désormais la région « définit et met en œuvre la politique régionale pour les jeunes et les adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ».

La loi du 24 novembre 2009 a confié aux régions, en partenariat avec l'État, l'élaboration du Contrat de Plan Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPRDFP) au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

Malgré ces différentes réformes, la formation professionnelle repose encore sur un système complexe, du ressort de multiples acteurs.

Une réforme du système de la formation professionnelle vient d'être engagée et interviendra pour la fin de l'année. Elle va probablement clarifier les compétences de chaque acteur et désigner la région comme chef de file de la formation et de l'apprentissage.

Prenant en compte les enjeux financiers et les sommes importantes d'ores et déjà mobilisées, elle se donnera pour objectif d'optimiser les budgets de la formation.

L'espace régional est désormais l'espace géographique et juridique le plus pertinent pour la construction des politiques de formation.

La Collectivité Territoriale de Corse y apparaît comme maître d'œuvre dans la recherche d'une cohérence globale.

Ainsi, dans la logique et la dynamique qui sont les siennes, elle se doit d'affirmer :

- son rôle fondamental d'élément fédérateur de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue et d'apprentissage,
- sa vocation au plus près des réalités des territoires à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Afin d'organiser au mieux l'exercice de ses compétences, la Collectivité Territoriale de Corse s'est dotée d'un outil stratégique : le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation (CPRDFP).

Adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2011, ce document définit un ensemble d'orientations pour structurer la dynamique de développement de la formation en région.

Ainsi il se donne pour objectifs :

1. de répondre aux besoins du tissu économique et de sécuriser les parcours vers l'emploi :

- en identifiant les besoins de l'économie régionale,
- en veillant au respect d'un développement équilibré des territoires,
- en permettant à tous les publics d'accéder à la formation et à un premier niveau de qualification.

2. d'accueillir, informer, orienter et accompagner les publics de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

3. de dynamiser l'alternance :

- en renforçant les relations entre les entreprises, les structures d'accueil et les centres de formation,
- en promouvant et en développant l'alternance,
- en prévenant les ruptures de contrats d'apprentissage,
- en recherchant de nouveaux créneaux pour l'essor de l'alternance.

4. de renforcer les pratiques de qualité dans le système de formation :

- en formant et outillant les professionnels de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement,
- en organisant et optimisant l'appareil de formation afin d'offrir sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales, une offre de formation de proximité et adaptée.

5. d'intégrer progressivement la langue et la culture Corse dans tous les dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage, notamment en développant une démarche de certification en langue corse dans tous les secteurs de formation.

6. de mettre en place le suivi et l'évaluation des dispositifs.

La concrétisation de ces orientations doit s'élaborer dans un contexte économique dégradé.

En effet, l'emploi salarié stagne alors que le chômage poursuit sa hausse.

En Corse, le taux de chômage s'établit en données corrigées des variations saisonnières à 10 % de la population active, soit 0,6 point de plus qu'au trimestre précédent.

Les demandeurs d'emplois de catégories A, B et C ont vu leur nombre augmenter de 10 % entre la fin du 4^{ème} trimestre 2011 et la fin du 4^{ème} trimestre 2012 (+ 9 % au niveau national).

Cela correspond à 1 540 chômeurs supplémentaires, ce qui porte le nombre de chômeurs en Corse à 16 887 au 31 décembre 2012, avec notamment un bond de 19 % (+ 543 chômeurs) pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

En un an, le taux de chômage s'est accru de + 0,8 point au niveau national contre + 0,6 point pour la Corse.

Afin d'élaborer collectivement les outils avec lesquels notre Collectivité, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne, entend conduire la bataille contre le chômage, les assises de l'Emploi et de la Formation ont été organisées.

Conçues comme un moment de démocratie participative, elles sont allées à la rencontre des acteurs et des publics concernés et au contact des territoires.

Les Assises nous ont permis de valider un certain nombre d'orientations déjà identifiées dans le CPRDFP et pouvant être réparties en 4 grands domaines :

- renforcer le pilotage partenarial et la coordination de l'emploi et de la formation, avec pour objectifs de partager l'information, de travailler sur la vision prospective des métiers, d'établir une carte des formations au plus près des attentes des territoires ;
- favoriser l'accès de tous à la formation et à l'emploi, en développant des outils à chaque étape du parcours, de l'information à l'emploi ;
- mieux former pour réussir l'avenir professionnel de chacun, en formant et optimisant l'appareil de formation ;
- anticiper l'avenir en investissant sur les compétences et les filières.

Avec ces assises une synergie indispensable a été créée qui devra maintenant se poursuivre et se concrétiser par la mise en place de formations pleinement adaptées aux réalités du territoire, et donner des perspectives d'emplois qualifiés.

Dans ce cadre, la mission de la Collectivité Territoriale de Corse réside dans l'organisation de l'offre de formation, qu'elle doit, dans un souci de développement économique et social, articuler autour de trois logiques :

- une logique de formation liée à l'insertion et à la lutte contre le chômage ;
- une logique de réponse aux besoins en qualification des entreprises ;
- une logique de projets liée au développement des territoires ;

Cette démarche se traduit par :

- la programmation des formations en apprentissage ;

- la définition d'un programme d'actions en faveur des demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- l'intervention en faveur de la formation des Actifs : salariés et chefs d'entreprises ;
- une information partagée ;
- la mise en œuvre et le soutien des dispositifs d'accompagnement de ces actions.

Le programme qui vous est présenté est le fruit d'un travail de concertation et de partenariat.

Il représente un budget annuel de 31 M€ et s'inscrit dans la construction d'une démarche engagée par les différents documents d'orientations précités.

Il rend compte de la pertinence du concept de formation tout au long de la vie que la Collectivité Territoriale de Corse entend conduire dans une approche globale de sa politique de formation et d'insertion.

I. La politique régionale de l'apprentissage Niveaux bac et infra-bac

Voie de l'alternance par excellence, et compétence pleine et entière de la Collectivité Territoriale de Corse, l'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la Corse.

Passerelle entre le monde de la formation et celui de l'entreprise il a été un des axes prioritaire de la réflexion des travaux menés dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP).

Cette voie de formation garantit aux jeunes une insertion professionnelle durable puisque 80 % d'entre eux trouvent un emploi à l'issue de la formation.

L'apprentissage en Corse ce sont 2 111 apprentis dont 1 600 de niveaux bac et infra-bac qui, à ce jour, sont formés dans les différents CFA de l'île.

Les compétences de notre collectivité dans ce domaine sont quasi exclusives et s'étendent au dispositif dans sa globalité.

En effet, la Collectivité Territoriale de Corse définit la carte des formations en apprentissage, en autorisant la création ou le renouvellement de CFA, ainsi que les ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage.

Elle intervient dans le financement du fonctionnement des CFA en complémentarité de la taxe d'apprentissage.

Elle soutient l'équipement des CFA.

Elle intervient de manière incitative en versant des aides aux employeurs d'apprentis.

Elle participe aux actions de développement de l'apprentissage dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) en partenariat avec l'État.

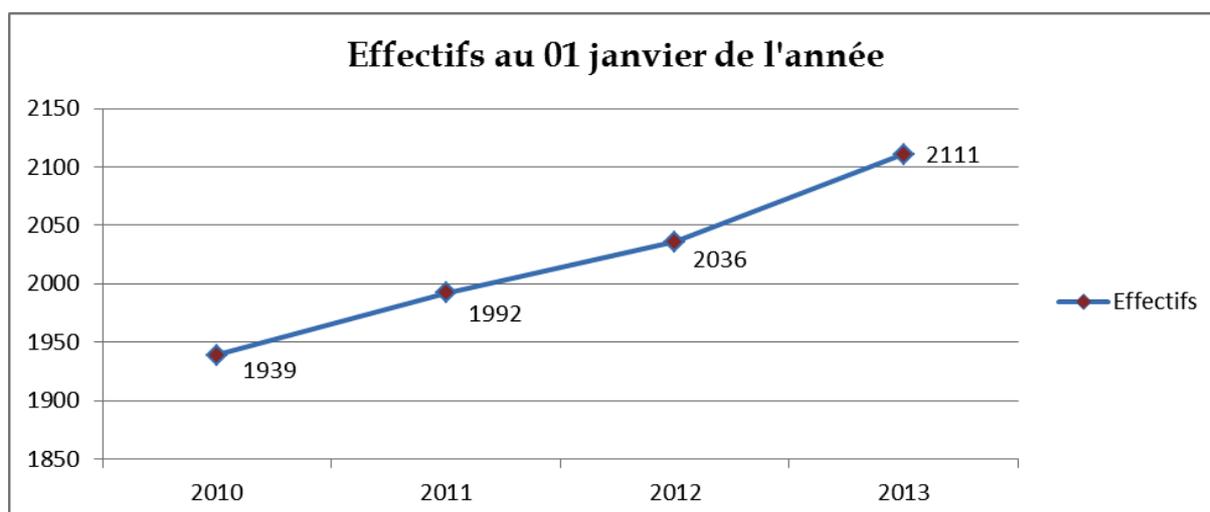
1. Les structures de formation en apprentissage

La Corse compte **sept centres de formation** dispensant des formations de **niveau IV et V** :

- **Le CFA polyvalent de la Corse-du-Sud** situé sur la commune d'Ajaccio avec des antennes à Propriano et à Porto Vecchio.
- **Le CFA polyvalent de la Haute-Corse** situé sur la commune de Furiani avec des antennes en Plaine Orientale, à Corte et en Balagne.
- **Le CFA agricole de la Corse-du-Sud** situé sur la commune de Sartène.
- **Le CFA agricole de la Haute-Corse** situé sur la commune de Borgo.
- **Le centre de formation d'apprentis de l'Académie de Corse (CFA A COR)**, dont l'organisme gestionnaire est le GIP A COR, est un CFA hors les murs. Il a été créé en 2005. Les formations sont dispensées dans les établissements de l'Académie de Corse sur l'ensemble du territoire. Les lieux de formation sont les suivants :
 - UFA du lycée polyvalent de Porto-Vecchio
 - UFA du lycée professionnel Fred Scamaroni de Bastia
 - UFA de l'ARSEA et EREA pour la formation pour des jeunes handicapés en milieu protégé et DEES
 - UFA au lycée Laetitia Bonaparte à Ajaccio
 - UFA au lycée Jean Nicoli à Bastia
 - UFA au lycée technique Paul Vincensini à Bastia
 - UFA au lycée Jules Antonini à Ajaccio
- **Les sections d'apprentissage** proposées depuis 2004 par l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) de Borgo (CCI de la Haute-Corse).
- **Les sections d'apprentissage** proposées en 2011 par l'Institut Consulaire de formation Euro-méditerranéen de la Corse du Sud (CCI de la Corse-du-Sud).

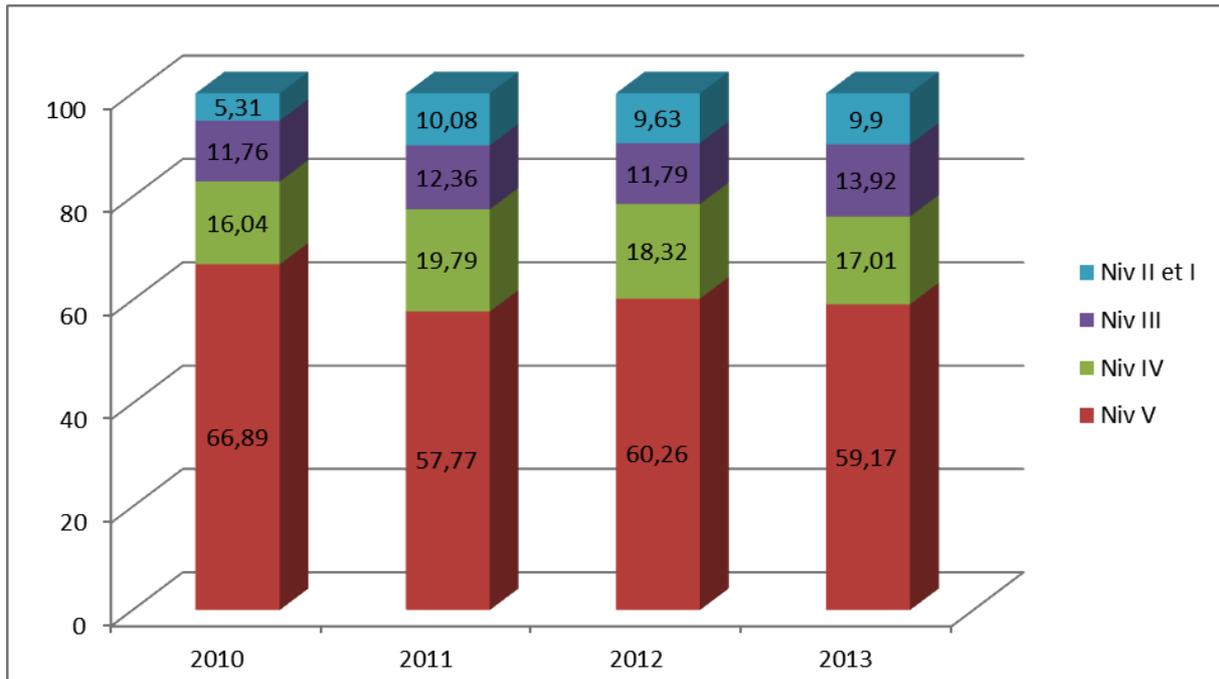
2. Les effectifs d'apprentis en Région

2.1. L'évolution des effectifs depuis 2010



Depuis 2010, les effectifs en apprentissage ne cessent d'augmenter.

2.2 L'évolution des effectifs par niveau de formation depuis 2010



Depuis 2010, la part des niveaux V reste majoritaire.

2.3. Effectifs par centre de formation et par niveau de formation au 1^{er} janvier 2013

Centre de formation	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II et I	CUMUL
CFA de Haute-Corse	607	159			766
Université			53	201	254
IMF de Borgo		3	92	8	103
CFA Agricole de Borgo	34	28			62
Total Haute-Corse	641	190	145	209	1185
CFA de Corse-du-Sud	573	130	24		727
CFA Agricole de Sartène	29	14			43
CFA A COR	6	21	98		125
CCI 2A		4	27		31
Total Corse-du-Sud	608	169	149	0	926
CUMUL	1249	359	294	209	2111

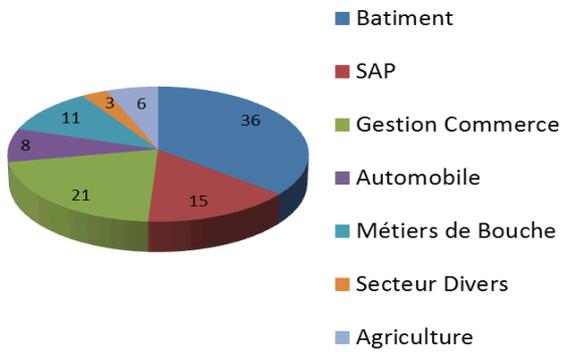
Source enquête SIFA

Au 1^{er} janvier 2013, la Corse compte 2111 apprentis **dont 76 % niveaux bac et infra bac (niveaux V et IV).**

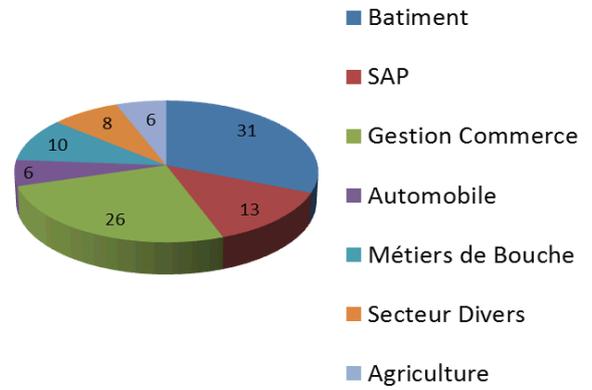
L'analyse par niveau de formation fait ressortir que **les niveaux V restent majoritaires** et que la majorité des diplômés sont **des CAP.**

2.4. Les secteurs moteurs de la croissance

Répartition par secteur d'activité en 2009



Répartition par secteur d'activité en 2012



Les métiers du bâtiment, gestion commerce et services à la personne sont majoritaires depuis 2009.

3. Le taux de réussite aux examens des niveaux bac et infra bac

	NIVEAUX	INSCRITS A L'EXAMEN	PRESENTS A L'EXAMEN	RECUS A L'EXAMEN	%
CFA 2A	BAC PRO (IV)	13	13	12	92,31
	BP (IV)	57	53	39	73,58
	BEP (V)	10	10	8	80,00
	CAP (V)	210	196	162	82,65
	MC (V)	3	2	0	0,00
		293	274	221	80,66
CFA 2B	BAC PRO (IV)	18	18	12	66,67
	BP (IV)	33	33	19	57,58
	CAP (V)	179	179	147	82,12
		230	230	178	77,39
CFAA SARTENE	BPREA (IV)	0	0	0	0,00
	CAPA (V)	24	24	17	70,83
CFAA BORGIO	BPREA (IV)	9	9	9	100,00
	CAPA (V)	18	12	10	83,33
		27	21,00	19,00	90,48
IMF CCI 2B	Technicien des Forces de Vente (IV)	3	3	3	100,00
CFA ACOR	BAC PRO (IV)	7	7	7	100,00
	MC (V)	1	1	1	100,00
		8	8	8	100,00
	Total Général	585	560	446	76,24

4. Les formations en région

4.1. Répartition des formations en région

La région Corse propose des formations, **de niveaux V et IV**, dans **12 secteurs d'activités** ce qui représente **127 formations** par voie d'apprentissage (cf. annexe 2).

4.2. Les propositions d'ouvertures de sections 2013

Du point de vue quantitatif, et conformément aux orientations des différents documents de programmation (CPRDFP, COM apprentissage) pour le développement de l'apprentissage, la Corse devra augmenter le nombre d'apprentis afin d'optimiser l'insertion des jeunes dans le tissu économique insulaire.

Dans la logique de ce développement l'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage est proposée pour la rentrée 2014.

Centre formation	de	Intitulé de la formation	Lieu de la formation	Niveau	Reconduction/ouverture
CFA 2B		BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne : option A à domicile ; option B en structure	Furiani	IV	Ouverture
Institut Consulaire de Formation CCI 2A		Titre certifié de niveau IV Vendeur Conseiller Commercial	Ajaccio	IV	Reconduction
Institut Méditerranéen de Formation CCI 2B		Titre certifié de niveau IV Vendeur Conseiller Commercial	Borgo	IV	Reconduction
CFA Académie de Corse		CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif	Collège du Fiumorbu	V	Ouverture

5. Les aides à l'apprentissage

5.1. L'aide au fonctionnement des centres de formation

Le développement de l'apprentissage constitue pour la Collectivité Territoriale de Corse, qui a dans ce domaine une compétence exclusive en matière d'organisation des filières, une volonté sans cesse réaffirmée.

En effet, depuis la loi de décentralisation de 1983, la Collectivité Territoriale de Corse décide des ouvertures et des fermetures des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage.

Consciente de l'enjeu que l'apprentissage représente dans la lutte contre le chômage et le développement de l'île, dont le tissu économique se caractérise par 92 % de très petites entreprises (ayant moins de 5 salariés), la Collectivité Territoriale de Corse souhaite promouvoir cette voie de formation et lui donner toute sa place dans le système de formation professionnelle insulaire.

C'est dans ce cadre que la Collectivité Territoriale de Corse participe, en complément de la taxe d'apprentissage, au fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis et à leurs équipements, par le biais de subventions annuelles.

Ces subventions sont calculées sur la base d'un coût théorique moyen par apprenti, prenant en compte les coûts de transport, d'hébergement, de restauration, du fonctionnement administratif et du fonctionnement pédagogique.

La prise en charge de ces coûts par notre collectivité se répartit comme suit :

- 3 248,00 € par apprenti pour les deux CFA polyvalents de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, sur la base d'une fourchette de 750 à 780

apprentis pour le CFA de Furiani et de 696 à 727 apprentis pour le CFA d'Ajaccio.

- 2 820,00 € par apprenti pour les CFA agricoles de Sartène et de Borgo, sur la base d'une fourchette de 48 à 62 apprentis pour le CFA de Borgo et de 50 à 65 apprentis pour le CFA de Sartène.
- 2 500,00 € par apprenti pour le CFA de l'Académie de Corse.
- 2 500,00 € par apprenti pour les deux CCI Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Le montant de chaque subvention allouée aux différents CFA fait l'objet, chaque année, d'une actualisation de 2,5 % pour prendre en compte le «Glissement Vieillesse, Technicité» et l'augmentation du coût de la vie. Le montant alloué aux CCI est fixe.

À ce titre, des conventions d'une durée de cinq ans liant les CFA à la CTC, définissent les conditions et modalités selon lesquelles s'organisent les activités pédagogiques et financières des centres de formation.

Elles permettent de prendre en compte la formation des apprentis à travers les différentes sections d'apprentissage, la préparation à l'apprentissage à travers les parcours de préprofessionnalisation, la mise en place de bilans de positionnement des candidats à l'apprentissage.

Ces conventions se donnent pour objectifs :

- Une meilleure maîtrise des budgets par la mise en place d'un plafond de la participation financière de la CTC ;
- La prise en compte de l'augmentation des effectifs conformément aux prescriptions du COM apprentissage par la mise en place d'une fourchette prévoyant l'augmentation des capacités d'accueil ;
- La prise en charge de la formation et de l'accompagnement des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage,
- La sécurisation des structures par un financement confortable des CFA.

Notre soutien à l'apprentissage est ainsi renforcé et tend à permettre une meilleure prise en compte de l'apprenti.

5.2. L'aide aux employeurs d'apprentis

Le développement souhaité de l'apprentissage a été rendu possible et facilité par des mesures incitatives en direction des employeurs qui, par leur implication dans ce dispositif, participent à la qualification des jeunes de notre région et favorisent leur insertion dans l'emploi.

Afin de les encourager dans cette démarche, la Collectivité Territoriale de Corse leur octroie :

- une prime à l'embauche d'un apprenti de niveau V d'un montant de 915 € ;
- une prime annuelle de soutien à l'effort de formation pour l'ensemble des apprentis quelque soit leur niveau d'un montant de 1 525 € pour un apprenti mineur et de 1 830 € si celui-ci est majeur.

5.3. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2011-2015

Afin de donner à l'apprentissage une impulsion forte, la Corse a souhaité continuer de développer l'apprentissage et donner aux jeunes les plus grandes chances de s'insérer dans la vie économique.

Ainsi le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le Développement et la Modernisation de l'Apprentissage signé en juillet 2011 avec l'État, fixe les bases du développement souhaité.

À ce titre un certain nombre d'opérations d'investissement, de fonctionnement ou de promotion devront permettre de dynamiser l'apprentissage.

Du point de vue quantitatif, la Corse devra atteindre, d'ici 2015, **2 530 apprentis** (soit + 500 apprentis par rapport à la rentrée 2010), et contribuera ainsi à atteindre l'objectif national fixé à 600 000 apprentis.

Le contrat d'objectifs et de moyens devra soutenir également des actions qualitatives et innovantes et devra permettre :

- **un développement et une adaptation de l'offre de formation**, avec un financement destiné à l'augmentation des effectifs et à l'ouverture de nouvelles sections en prenant en compte la mise en place de modules de langue corse, axe sur lequel les services de la Collectivité vont travailler dès 2014 ;
- **une meilleure orientation** des jeunes par le renforcement des relations entre les CFA, le réseau d'accueil et l'entreprise ;
- **un accompagnement** de l'apprenti dans l'entreprise par le renforcement du tutorat ;
- **un soutien à la territorialisation**, pour faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes issus des microrégions ;
- **un soutien à l'investissement** pour la rénovation et l'équipement de nouveaux ateliers ;
- **une amélioration des conditions de vie** des apprentis afin de pallier les difficultés sociales des jeunes par l'aide au premier équipement, l'accès aux transports par la mise en place d'aides, notamment pour les permis de conduire ;
- **une promotion de l'apprentissage** afin de donner une meilleure image à ce dispositif ;
- **un développement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés** ;
- **une initiation à l'apprentissage** par le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) afin de réduire le nombre d'élèves quittant le système éducatif par la découverte du monde de l'entreprise et la validation d'un projet professionnel ;
- **une aide à la mobilité** nationale et européenne des apprentis.

L'ensemble de ces mesures nécessite une animation.

Ainsi une animatrice recrutée au sein du GIP Corse Compétences a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre la programmation annuelle,
- de suivre l'ensemble des actions en lien avec les différents opérateurs,
- d'évaluer et rendre compte aux partenaires institutionnels,
- d'être force de proposition pour le développement et la dynamisation de l'apprentissage dans le cadre d'actions innovantes.

Elle assure également le secrétariat des comités techniques et des comités de pilotage.

Les financements du COM apprentissage pour les années 2011, 2012 et 2013 sont les suivants :

Année	2011	2012	2013
Investissement	322 983 €	125 000 €	200 000 €
Fonctionnement + Actions complémentaires	1 677 017 €	1 875 000 €	1 800 000 €
Total	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Le COM apprentissage a permis en 2011 et 2012 de mettre en œuvre des actions afin d'améliorer la qualité de cette voie de formation et afin qu'il conforte sa place dans le système de formation professionnelle insulaire :

5.3.1 En direction des entreprises

- **Les développeurs de l'apprentissage :**

Le développeur de l'apprentissage exerce une mission de promotion de l'apprentissage auprès des entreprises et des apprentis en partenariat avec le réseau d'accueil d'accompagnement et d'orientation.

L'objectif est de mettre en œuvre une prospection concertée et cohérente, d'informer les entreprises, et de favoriser la signature des contrats d'apprentissage.

Le développeur doit contribuer à améliorer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des entreprises.

En 2012, **1 280 entreprises** ont été prospectées et **1 197 jeunes** ont été sensibilisés au dispositif apprentissage.

5.3.2 En direction des jeunes

- **L'accompagnement spécifique pour les Travailleurs Handicapés :**

L'association A MURZA a été retenue dans le cadre des actions du COM apprentissage pour travailler au développement des contrats d'apprentissage pour les jeunes handicapés en milieu ordinaire.

Cette mission consiste à accompagner les structures d'intermédiation dans la construction d'un parcours dont l'objectif final est la construction d'un contrat d'apprentissage pérenne.

L'accompagnement se fait en amont de la signature du contrat afin d'apporter une expertise sur la faisabilité du projet, et en aval dans le cadre d'un accompagnement adapté afin de limiter le risque de rupture.

Les indicateurs de suivi :

INDICATEURS	2011/2012	2012/2013
Contrat signés	15	11
<i>Dont Haute-Corse</i>	4	5
<i>Dont Corse-du-Sud</i>	11	6
Nombre de ruptures	3	1

Actuellement, 7 contrats d'apprentissage sont en cours de négociation.

- **Le 1^{er} équipement professionnel des apprentis**

Le coût élevé de l'équipement professionnel nécessaire dans certaines formations peut être un frein à l'entrée des jeunes dans l'apprentissage. Une aide destinée à tous les apprentis de 1^{ère} année préparant un diplôme de niveau I à V en région Corse a été mise en place.

Cette aide varie de 20 à 280 € en fonction de la formation suivie et du coût de l'équipement nécessaire.

En 2012, 664 apprentis ont bénéficié d'une aide au premier équipement.

- **Le Fonds Social Apprentissage**

Le Fonds Social Apprentissage doit permettre de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter les ruptures de contrat.

En effet, des problèmes de logement ou de mobilité peuvent mettre fortement en péril la poursuite du contrat d'apprentissage.

Le Fonds Social Apprentissage intervient en complémentarité ou en substitution des aides de droit commun.

Il s'agit d'attribuer une aide aux apprentis pour :

- leurs déplacements :
 - permis de conduire : 600 €
 - cartes de transport, indemnités kilométriques : 300 € par an
- leur hébergement : 1 000 € par année de formation.

Les indicateurs de suivi :

INDICATEURS	2011/2012	Montant	2012/2013	Montant
Nombre d'apprentis bénéficiaires du FSA	79	42 926 €	94	42 715 €
<i>Dont aide à la mobilité</i>	25	11 640 €	18	15 039 €
<i>Dont aide au permis de conduire</i>	44	25 916 €	73	25 981 €
<i>Dont aide à l'hébergement</i>	9	5 370 €	3	1 695 €

- La Mobilité Nationale

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage prévoit une enveloppe destinée à financer une aide aux frais de déplacement pour des apprentis dont la formation se déroule sur le continent car non dispensée en Corse et qui sont en contrat de travail en région Corse.

L'aide à la mobilité est attribuée sous réserve d'assiduité en centre de formation d'apprentis et dans la limite du budget disponible de la Collectivité Territoriale de Corse.

Elle prend en compte les frais de déplacement dans la limite de 100,00 € par voyage aller/retour et d'un plafond annuel par apprenti de 1000,00 €.

En 2012, 5 897.93 € ont été dépensés pour la mobilité des apprentis hors du territoire dans le cadre du programme de cette aide.

- Les Olympiades des métiers

Les olympiades des métiers permettent aux meilleurs apprentis de se mesurer lors d'une compétition nationale et internationale.

Elles reposent sur la volonté de promouvoir les métiers et contribuent à l'épanouissement des apprentis.

La compétition se déroule en trois étapes :

- des sélections qui ont pour objectif d'identifier le meilleur candidat de chaque région, et chaque métier afin de constituer une équipe ;
- une finale nationale qui réunit les meilleurs apprentis de France ;
- une compétition mondiale organisée tous les deux ans ;

En 2012, les épreuves nationales de cette manifestation se sont déroulées à Clermont-Ferrand et le centre de formation d'apprentis de Corse-du-Sud a présenté 3 candidats sur les métiers suivants :

- Plomberie et chauffage ;
- Peinture automobile ;
- Réfrigération technique ;

Les prochaines olympiades des métiers auront lieu en 2014, et nous souhaiterions que tous les centres de formation y participent.

A cette fin, nous avons entamé avec les CFA une démarche de travail pour la mise en œuvre d'une sélection régionale.

- **Le Guide de l'apprentissage**

Le dispositif apprentissage mérite que soit mise en place une communication permettant à chacun d'être informé sur le dispositif, son fonctionnement, son offre de formation, son financement, les aides qu'il permet de mobiliser...

Il s'adresse essentiellement aux apprentis, aux jeunes en recherche d'une solution de formation et d'insertion ainsi qu'à leurs parents et aux entreprises.

Ainsi, le guide de l'apprentissage vient d'être actualisé et vous est proposé en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

5.3.3 En direction des centres de formation

- **La Territorialisation**

L'adaptation de l'offre de formation passe par une démarche de territorialisation des formations.

L'objectif est de faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes issus de microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie de leur formation au plus près de leur domicile.

Dans le cadre du COM apprentissage :

- Le CFA de Corse-du-Sud a territorialisé ses formations à Porto-Vecchio et Propiano ;
- le CFA de Haute-Corse a territorialisé ses formations en Balagne, à Corte et à Ghisonaccia.

Ce sont ainsi près de **350 jeunes** chaque année qui bénéficient de cette délocalisation d'enseignements généraux dans les microrégions.

- **L'équipement des centres de formation**

A travers le COM apprentissage, les centres de formation d'apprentis ont été soutenus dans leur effort de modernisation et accompagnés dans l'acquisition de moyens pédagogiques adaptés : rénovation d'ateliers, équipements pédagogiques.

5.3.4 Autres

- **Le logiciel de gestion et de suivi du dispositif apprentissage**

Le COM apprentissage a permis d'équiper les CFA d'un logiciel de gestion et de suivi des données du dispositif apprentissage.

La Direction de la Formation de la Collectivité Territoriale de Corse devrait prochainement être dotée d'une interface qui permettra de suivre en temps réel les entrées et sorties des apprentis dans les différentes sections d'apprentissage et d'analyser l'activité des centres de formation d'apprentis.

5.3.5 Les perspectives du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2013/2014

L'effort engagé en 2011 et 2012 doit être maintenu en direction de l'apprentissage.

Pour cela, des actions ont été reconduites aussi bien en faveur :

- des jeunes (Fonds Social Apprentissage, aide au 1^{er} équipement, accompagnement spécifique des jeunes travailleurs handicapés, aide à la mobilité),
- des entreprises (mise en place de développeurs de l'apprentissage)
- des centres de formation (soutien à la rénovation ou à l'achat d'équipements spécifiques pour les formations, la territorialisation des formations).

6. Le budget de l'apprentissage pour l'année 2013

FONCTIONNEMENT	
ACTIONS DE FORMATION	AE BP 2013
fonctionnement des CFA	6 748 930,00
COM apprentissage	
Fonctionnement	1 400 000,00
Investissement	200 000, 00
Indemnités Compensatrices Forfaitaires (primes aux employeurs d'apprentis)	2 400 000,00
Parcours de Pré Professionnalisation CFA 2A et 2B - actions éligibles au FSE	315 000,00
Sous TOTAL	9 463 930,00
Équipements centres de formation	90 913,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	9 754 843,00

Ressources des CFA en 2011

Extrait des données physico financières de l'apprentissage remontées à N-2 au CNFPTLV

CENTRES	SUBVENTION CTC	TAXE D'APPRENTISSAGE
CFA 2A	2 368 515,00	834 031,00
CFA 2B	2 335 031,00	629 272,00
CFAA SARTENE	159 242,00	32 722,00
CFAA BORGIO	191 134,00	16 682,00
CFA ACOR	348 800,00	513 330,00
CCI 2B IMF	230 600,00	163 686,00
CFA UNIV	650 000,00	275 000,00
	6 283 322,00	2 464 723,00

II. La politique régionale de formation professionnelle continue

La formation professionnelle aura, dans les années à venir, une place essentielle dans le développement des territoires à travers la qualification des hommes et des femmes, jeunes et adultes.

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite donc renforcer son rôle de fédérateur des différents dispositifs par un ensemble de mesures concrètes d'accompagnement des réponses de formation.

Afin de construire l'ensemble de notre intervention dans une dynamique de projet, il est nécessaire d'agir sur le dispositif dans sa globalité.

Cela suppose :

- la connaissance des territoires et de leurs besoins,
- la structuration du réseau d'accueil et d'information,
- la maîtrise de l'outil de formation.

A travers ces problématiques, la démarche de la Collectivité Territoriale de Corse se traduit par la mise en place d'actions concrètes qui vous sont présentées dans le présent rapport.

Tout d'abord des actions de formation proprement dites ayant pour fondement la demande des territoires et les besoins en qualification des publics demandeurs d'emploi.

Mais également :

- la prise en compte des besoins en qualification des entreprises par le développement de compétences de leurs salariés,
- la mise en place de mesures permettant d'informer les publics et les accompagner vers l'orientation et l'insertion dans le cadre de projets et de parcours identifiés en amont,
- la mobilisation d'outils nécessaires à la compréhension des dispositifs et la prise de décision aux différentes étapes du processus d'élaboration des dispositifs de formation et d'accompagnement,
- le développement de partenariats institutionnels et privés afin de permettre une harmonisation et une complémentarité des différents dispositifs.

1. Les actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi

Afin de construire, une offre de formation cohérente et complémentaire aux dispositifs existants, la Collectivité Territoriale de Corse a souhaité apporter les réponses adaptées aux besoins des populations et des territoires.

A ce titre une démarche construite en 3 étapes a été mise en place :

D'une part, un diagnostic territorial réalisé par le GIP Corse Compétences a donné une vision globale de la situation du marché du travail et des besoins des différents secteurs d'activités.

D'autre part, l'évaluation des besoins est allée au plus près des territoires à la rencontre des partenaires (les branches professionnelles, les Maisons de l'Emploi ...) afin de définir en commun les actions de formation à mettre en place et d'identifier le public apte à pouvoir les suivre.

Enfin, dans le but de conforter cette démarche, un travail de fond a été mis en place avec le Pôle Emploi dans le but d'affiner et de cibler le besoin.

Cette dernière étape a permis de rendre compte d'un état des lieux précis du besoin des territoires identifié par Pôle Emploi :

Site : Ajaccio :

Attaché commercial, plateforme linguistique anglais, allemand et italien, agent magasinier, agent de sûreté aéroportuaire, diplôme initial de langue étrangère, chantier de professionnalisation du bâtiment, plateforme transport (permis et certificats), diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, préparation concours d'aide soignante, soins infirmiers, travailleur social et diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Site : Porto-Vecchio / Propriano :

Module de comptabilité et applicatifs, auxiliaire de puériculture, agent de maintenance de marine de plaisance.

Site : Bastia :

Plateforme création d'entreprise, attaché commercial, agent magasinier, plateforme linguistique anglais, allemand et italien, diplôme initial de langue étrangère.

Site : Ile-Rousse :

Plateforme linguistique anglais, allemand et italien, diplôme initial de langue étrangère, plateforme transport (permis et certificats), et diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale.

Site Corte - Plaine Orientale :

Diplôme initial de langue étrangère, plateforme linguistique anglais, allemand et italien

L'ensemble de cette démarche a permis la concrétisation de l'offre de formation telle qu'elle vous est présentée.

1.1 La commande publique de formation professionnelle

L'offre de formation, organisée dans le cadre de la commande publique de formation professionnelle, s'adresse aux demandeurs d'emploi jeunes et adultes et permet également l'intégration des personnes handicapées via un partenariat avec l'AGEFIPH.

(cf. annexes 3 et 4 - tableaux des attributions et des marchés à relancer CAO du 27 juin 2013 et annexe 5 détail des attributions par territoire).

1.1.1 Les actions insertionnelles

5 types d'actions sont proposés :

- Les parcours vers l'emploi :

Destinés en priorité aux jeunes de 16 à 25 et ayant pour finalité d'aider les jeunes en perte de repères à mobiliser les capacités nécessaires pour s'adapter à la réalité de la vie sociale et professionnelle.

Ces parcours visent :

- Soit l'accès à l'emploi dans le cadre de contrats de droit commun ou contrats aidés,
- Soit l'accès à des formations qualifiantes essentiellement de niveau V.

- L'accompagnement au choix professionnel

Il s'agit d'aider le stagiaire dans la définition et à la construction de son projet professionnel.

A l'issue de l'action, le stagiaire aura :

- défini avec le centre de formation, un projet professionnel adapté aux potentialités du marché de l'emploi et compatible avec ses aptitudes et ses aspirations,
- identifié avec l'organisme et en lien avec les prescripteurs, un parcours de qualification ou d'insertion dans l'emploi.

- **La Plateforme insertionnelle option sport**

Cette formation a pour objectif, au travers d'actions spécifiques basées sur le sport de permettre à un stagiaire d'accéder, à l'issue de l'action, à une formation qualifiante ou à un emploi.

- **Les Plateformes activités séniors**

Elles s'adressent à des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans et ont pour objectif de relancer une dynamique des séniors fragilisés par un chômage souvent vécu comme une « cassure ».

C'est une occasion de sortir de son isolement et de partager ses difficultés avec d'autres, dans un esprit d'échange et d'écoute.

Elles doivent permettre aux stagiaires :

- de prendre conscience des freins pour un retour à l'emploi ;
- d'ébaucher des plans d'actions, à partir des différentes prestations et outils existants, en intégrant le point de vue des entreprises ;
- de recenser toutes les aides qui leur sont destinées ;
- de redéfinir leurs exigences salariales en rapport avec le marché.

- **Le diplôme initial de langue française**

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du Français et permet aux nouveaux arrivants ou toute autre personne en situation de besoin linguistique de s'inscrire dans une dynamique positive et valorisante indispensable à la réussite de l'intégration.

1.1.2. Les actions préparatoires à la qualification

Il s'agit de formations visant à la préparation des différents concours du secteur sanitaire et social d'une durée de 700 heures, dont environ 100 heures effectuées en entreprise.

1.1.3. Les actions de pré qualification

Les actions de pré-qualification aux métiers de l'agriculture, de l'environnement et des services dans le monde rural, permettront aux stagiaires de construire un projet professionnel en adéquation avec la politique régionale menée en matière de développement rural.

Ces formations permettront aux stagiaires de se faire connaître des employeurs susceptibles de les accueillir dans le cadre de futurs parcours diplômants (Apprentissage ou Professionnalisation)

1.1.4 Les actions qualifiantes

Elles visent l'obtention d'une certification, d'un diplôme ou d'un titre professionnel en vue d'une insertion professionnelle. Chacune des actions proposées doit constituer une étape adaptée à chaque stagiaire pour lui permettre de construire un parcours de formation individualisé.

Ce programme de formations qualifiantes tient compte également des besoins des demandeurs d'emploi et privilégie les actions débouchant sur une certification de différents niveaux.

L'objectif commun à l'ensemble de ces actions est la qualification pour accéder à l'emploi.

Les secteurs concernés sont : le tourisme, sports-loisirs, agroalimentaire, santé-social, agriculture, commerce et services, hôtellerie-restauration, bâtiment second œuvre, transports et environnement.

Dans un souci de promouvoir l'apprentissage de la langue corse, un module de 60 h est inclus dans les actions de formation des secteurs tourisme, sports-loisirs, santé social, commerce et services, hôtellerie restauration, et environnement.

1.2 La programmation de l'offre AFPA

Le partenariat avec l'AFPA trouve son fondement dans la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'article R. 4424-31 du Code Général des Collectivités Territoriales indique « le programme des formations et des opérations d'équipement de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, autre que d'intérêt national, réalisées en Corse, est préparé par le Président du Conseil Exécutif de Corse après consultation de l'Association et adopté par l'Assemblée de Corse ».

Le transfert du financement à la CTC du programme d'action subventionné « formation » de l'AFPA a été l'occasion d'un rapprochement qui a notamment permis de mettre en cohérence deux programmes qui pèsent chacun environ 40% de la formation des demandeurs d'emploi dans l'île.

L'efficacité de l'action publique en faveur des demandeurs d'emploi s'en trouve renforcée très significativement.

La mise en œuvre du programme d'actions de formation s'effectue à proximité des bassins d'emploi, des besoins des entreprises, et des lieux de vie des bénéficiaires à la recherche d'une qualification.

La programmation AFPA propose 1 600 places répartit comme suit :

- Les métiers des Compétences de Base des Entreprises : 220 places,
- Les métiers du Tourisme, des Loisirs de l'Hôtellerie et de la Restauration : 230 places,
- Les métiers du Bâtiment, Travaux Publics et Industrie : 280 places,
- Les métiers des Services : 140 places,
- Le dispositif régional d'accompagnement professionnel et insertionnel (DRAPI) : 730 places.

L'offre de service de l'AFPA Corse est centrée :

- sur un **accompagnement individualisé et adapté** aux profil et pré-requis du bénéficiaire client des prestations de services rendues,
- sur l'accompagnement et **l'acquisition d'une qualification professionnelle** sur des **métiers** correspondant aux besoins des entreprises, favorisant ainsi l'insertion dans l'emploi et l'employabilité durable.
- sur une réponse **aux besoins des publics demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire régional.**

1.2.1 Une offre d'accompagnement individualisé et adapté

L'AFPA Corse dispose d'une gamme complète de parcours de qualification sur les métiers proposés dans la programmation 2013- 2014.

Les formations en parcours complets menant à une qualification ont des durées allant de 300 à plus de 1500 heures, avec des variations selon :

- les métiers,
- les compétences déjà acquises par les bénéficiaires permettant la réduction du parcours,
- la nécessité de phases préparatoires pour des publics en difficulté afin de les préparer à l'entrée en qualification,
- Les modalités de formation en présentiel, en alternance ou à distance.

Ces parcours complets peuvent aussi s'effectuer en plusieurs étapes modulaires.

Chaque titre professionnel du Ministère du Travail comporte deux ou trois CCP (certificat de compétence professionnelle) qui constituent des étapes de validation intermédiaires.

1.2.2 Une offre de qualification « Métiers »

La programmation de l'offre AFPA est extrêmement liée à la cartographie de l'emploi en Corse. Elle se décompose en cinq secteurs principaux :

- **Les métiers des « Compétences de Base des Entreprises »**

Toutes les entreprises, quel que soit le secteur d'activité dans lequel elles évoluent, regroupent des métiers fonctionnels transverses qui correspondent à la gestion de l'entreprise.

Ainsi, l'AFPA Corse considère, qu'à l'instar des personnes physiques, les

personnes morales « entreprises » ont, elles aussi, des compétences de base à maîtriser pour fonctionner dans leur environnement socio-économique.

Les métiers de secrétariat-assistance, de comptabilité, de gestion d'entreprise, d'informatique réseau, multimédia et bureautique sollicitent des compétences qui sont aujourd'hui nécessaires dans toutes les entreprises en Corse comme ailleurs.

C'est la raison pour laquelle une offre large et territorialisée est déclinée.

- **Les métiers du « Tourisme, des Loisirs de l'Hôtellerie et de la Restauration »**

L'économie corse est extrêmement impactée par la saison et par le flux de touristiques.

La quasi-totalité des entreprises de l'île voient leur activité modifiée directement ou indirectement par ce flux.

L'offre de formation qualifiante vers les métiers du tourisme est accompagnée en amont de plateformes permettant la consolidation des projets professionnels, à partir d'un socle de compétences de base d'accueil, de langue mais aussi une spécialisation en fonction des activités métiers hôtellerie, accompagnement touristique ou bien services.

L'offre de formation se déploie sur les cinq principaux territoires touristiques de l'île.

- **Les métiers du bâtiment, travaux publics et industrie**

Les conditions de l'emploi dans ce secteur, qui représente plus d'un actif occupé sur dix en région, ne sont pas liées à la saison. Les besoins de main d'œuvre se caractérisent par des offres d'emploi en CDI à tous les moments de l'année.

Le métier premier est maçon mais au-delà du gros œuvre, les travaux publics et le second œuvre sont aussi en tension. L'effet de la crise commence cependant à affecter l'offre.

En ce qui concerne la demande, les efforts de la profession en termes d'image et de grille de salaires rendent ces métiers plus attractifs.

- **Les métiers des services**

Le volume d'activités est encore réduit pour cette offre de formation en construction et en développement. Le développement d'emplois dans les microrégions est extrêmement important en ce qui concerne le métier d'assistant(e) de vie. Pour le métier d'agent d'hygiène et propreté, les bassins d'emplois principaux sont riches en termes de création potentielle d'emploi.

1.2.3 Le dispositif régional d'accompagnement professionnel et insertionnel (DRAPI)

Le dernier volet de cette offre de formation est d'une importance cruciale dans le dispositif global.

Tout d'abord, il est plus particulièrement dirigé vers les publics les plus éloignés de l'emploi : personnes handicapées, jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires de minima sociaux.

Ensuite, il est celui qui touche désormais la quasi-totalité des micro-territoires : Cette année, ce dispositif sera déployé dans l'Ouest Corse et le Taravo Valinco.

Enfin, il est tout à fait adapté à une montée en compétences progressive, individualisée et adaptée des publics concernés.

Il combine en effet la construction de projets professionnels, de formation, de remobilisation, d'enseignement à distance pour le renforcement ou l'acquisition de compétences clés ou bien de compétences requises pour une formation qualifiante.

1.2.4 Le partenariat Collectivité Territoriale de Corse/AGEFIPH

Une convention avec l'AFPA permettra l'intégration de personnes handicapées sur les différentes actions de formation proposées.

Dans le cadre de cette programmation la Collectivité Territoriale de Corse en partenariat avec l'AGEFIPH prévoit la réalisation de 100 parcours destinés à ce public.

- **Les places disponibles en faveur des demandeurs d'emploi**

	La Commande publique	La Programmation AFPA
Les actions Insertionnelles	206	730
Actions préparatoire à la qualification	120	
Les actions de pré qualification	24	
Les actions qualifiantes	613	870
Total	963	1 600

1.3 Les autres dispositifs de formation en faveur des demandeurs d'emploi

1.3.1 L'école de la deuxième chance

Ce dispositif, qui s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification, a pour objectif d'aider à une intégration professionnelle et sociale durable. Ce concept pédagogique souple, innovant et personnalisé place l'alternance au cœur de ce dispositif.

A l'issue de son parcours, le jeune peut obtenir également un certificat indiquant son niveau de compétences qui lui servira de passeport pour entrer dans la vie active.

Afin d'aider au développement et à la dynamisation de ce dispositif mis en place sur la Haute-Corse, la Collectivité Territoriale de Corse participe au fonctionnement de ce dispositif ainsi qu'à la rémunération des stagiaires.

1.3.2 Le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir (DINA)

Ce dispositif mis en place par le Centre des Sports et de la Jeunesse Corse (CSJC) propose des parcours de formation expérimentaux d'une durée de 6 mois chacun, destinés à des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion ou en rupture sociale.

Ce dispositif a été construit conformément au cahier des charges du réseau d'Écoles de la deuxième chance dans le but d'une habilitation future.

L'objectif est de permettre à ces jeunes, à terme, de saisir des opportunités économiques qu'ils ne sont pas pour l'instant en mesure d'appréhender car ils doivent d'abord réunir les conditions suivantes :

- confiance et estime de soi,
- compréhension du système et des enjeux,
- capacité à exercer son libre arbitre.

Les objectifs de ce parcours devront permettre :

- de développer des capacités d'analyse critique,
- d'acquérir des savoirs de base sociaux et professionnels,
- de se pré-qualifier et découvrir des métiers.

Les entrées se font en groupe (15), les sorties sont individualisées.

L'alternance est mise en place en étroite collaboration avec le réseau des entreprises constitué des différents partenaires :

- Chambre des métiers,
- MEDEF,
- Institut consulaire,
- Pôle emploi,
- Missions locales.

1.3.3 La formation des aides-soignantes

Afin de répondre à des besoins ciblés dans le secteur de la santé, la Collectivité Territoriale de Corse intervient sur le coût de fonctionnement des deux instituts de formation d'aide soignant (IFAS) de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Dans le cadre du Schéma Sanitaire et Social, la Collectivité Territoriale de Corse a fixé à **50** le quota de stagiaires formés par chaque institut.

La Collectivité Territoriale de Corse procède également à l'octroi de bourses attribuées sous conditions de ressources et suivant la situation personnelle de chaque demandeur.

Pour l'année 2013, le nombre de bourses attribuées s'élève à :

- 18 bourses pour les élèves de l'Institut de la Corse-du-Sud
- 17 bourses pour les élèves de l'Institut de la Haute-Corse

1.3.4 Les compétences clés

La formation compétences clés a pour but de lutter contre l'illettrisme et de développer les compétences suivantes : compréhension et expression écrite - mathématiques, sciences et technologies - bureautique et internet - aptitude à développer ses connaissances et compétences.

La formation vise l'accès à un emploi, à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante, la réussite à un concours ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

Elle peut aussi être suivie parallèlement à un contrat aidé ou à une formation qualifiante.

Dans le cadre de cette action la Collectivité Territoriale de Corse intervient dans le cadre d'un groupement d'achat avec l'État.

1.3.5 Le fonds d'aide à l'insertion

Ce dispositif est destiné à aider les demandeurs d'emploi à suivre une formation non dispensée en Corse dans la mesure où ils justifient d'un projet professionnel (création d'activité ou promesse d'embauche).

Les montants attribués sont fixés en fonction de la situation individuelle de chaque demandeur et des aides complémentaires éventuelles leur ayant été accordées.

Ces montants sont plafonnés à 2 500,00 € dont :

- 1 500,00 € pour les frais pédagogiques,
- 1 000,00 € pour les frais annexes (transport, hébergement, restauration).

En 2012 : 36 demandes ont été recevables.

1.3.6 Le chèque accompagnement VAE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la validation des acquis de l'expérience, la Collectivité Territoriale de Corse a mis en place le dispositif « Chèque Accompagnement VAE ».

Cette aide individuelle offre aux candidats à la VAE, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'un livret et la

préparation d'un entretien éventuel.

Les candidats de faible niveau (IV et V) sont prioritaires.

Il doit être précisé que la qualité de l'accompagnement méthodologique constitue pour la partie du public la moins favorisée un élément qui va conditionner la poursuite de la démarche de validation.

Pour les bénéficiaires de ce dispositif, la Collectivité Territoriale de Corse assure un financement à hauteur de 800 euros.

L'accompagnement est assuré par des structures habilitées :

- Le Dispositif académique de validation des acquis (DAVA) en partenariat avec ARSEA et GRETA
- Les Chambres de Métiers de Haute-Corse et Corse-du-Sud
- ID Formation
- Le CFPPA de Borgo

Cette année, il est proposé de signer une convention d'habilitation avec l'Université de Corse.

En 2012 : 25 demandes ont été recevables.

1.4 La rémunération des stagiaires

La Collectivité Territoriale de Corse prend en charge la rémunération des stagiaires dans le cadre du marché de prestation attribué à l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

2. L'accompagnement des publics

La Collectivité Territoriale de Corse souhaite passer d'une logique d'offre de formation à une logique d'offre de service incluant l'information, l'orientation, la formation, mais aussi le soutien social aux stagiaires.

C'est l'un des aspects essentiels de notre action.

2.1 Les outils d'accompagnement

2.1.1 L'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des publics

L'accueil, l'information et l'orientation des publics est un élément essentiel dans la construction des parcours de formation et d'insertion.

Le service rendu au public par tous les acteurs intervenant dans ce champ doit permettre la construction d'un projet professionnel qui fasse le lien entre l'aspiration des individus et la réalité du marché du travail.

Un droit à être informé, conseillé et accompagné a été institué par la loi du 24 novembre 2009.

Dans ce cadre, un service public de l'orientation a été labellisé « orientation pour tous - pôle information et orientation sur la formation et les métiers » par l'État en juin 2012.

Cet outil est au cœur de l'organisation de notre politique de formation et doit tendre vers le renforcement de la qualité de la construction de l'offre de formation.

Dans le cadre de cette organisation, la Collectivité Territoriale de Corse apporte une attention toute particulière au réseau des missions locales qui ont pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans la recherche d'une solution d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Ces structures ont pour missions de permettre :

- La construction d'une trajectoire professionnelle et la préparation de l'accès à l'emploi ;
- L'orientation vers une formation ;
- L'identification de solutions en matière de logement et de mobilité susceptibles de faciliter un parcours d'insertion ;
- L'information sur les dispositifs relatifs à la santé, la culture et le sport.

Les conditions d'accès sur les plateformes insertionnelles en faveur des jeunes de 16 à 25 ans se font sur prescription obligatoire des missions locales.

Ces structures sont regroupées au sein de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML).

La Collectivité Territoriale de Corse, dans le cadre de sa politique d'action en matière d'orientation, d'insertion, d'emploi et de formation tout au long de la vie à destination du grand public participe également à de nombreuses manifestations régionales d'orientation des publics en partenariat avec d'autres institutions.

2.1.2 Le passeport emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de formation en faveur des demandeurs d'emploi, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de développer une politique de sécurisation des parcours.

A ce titre, l'utilisation, dès la rentrée 2012, de l'outil numérique « Passeport Emploi » pour toutes les actions relatives à la commande publique a été généralisée.

Pour la rentrée 2013, l'AFPA devra également utiliser cet outil.

En effet, chaque stagiaire doit bénéficier d'un passeport emploi ouvert à son nom et renseigné par les formateurs en charge de l'action de formation.

Le déploiement du Passeport Emploi a pour objectif :

- d'harmoniser le positionnement des stagiaires notamment concernant la maîtrise des compétences de base ;

- de capitaliser et valoriser les compétences sociales et professionnelles des stagiaires ;
- de rédiger un plan d'action pour chaque stagiaire ;
- de permettre un travail en réseau entre les différents acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle, et favoriser un référentiel commun à l'échelle de la Région.

2.1.3 Le dispositif P.R.O.V.A

Le dispositif P.R.O.V.A « Pour Réussir à Optimiser ses Valeurs par l'Action » est un programme d'animation avec un double volet, sportif et socio culturel, géré par le Comité Régional Olympique et Sportif.

Ce programme s'adresse aux stagiaires de la formation professionnelle continue et prioritairement à ceux les plus éloignés de la qualification, à savoir les stagiaires relevant des dispositifs de lutte contre l'illettrisme, des plateformes Insertionnelles et des publics jeunes handicapés. Il est très apprécié par les stagiaires mais également par les centres de formation concernés.

Les axes prioritaires sont : la pratique de disciplines sportives et culturelles, nouvelles pour les stagiaires, attractives et innovantes, favorisant les changements comportementaux, les prises d'initiative et de responsabilité.

2.1.4 La mise en œuvre de nouveaux outils

- Les bilans « santé-social »

Dans le cadre du développement du dispositif " Bilan Santé Social" proposé au public jeune en difficulté entrant en formation sur les plateformes insertionnelles, un groupe de travail a été mis en place en collaboration avec l'Association Régionale des Missions Locales afin de réfléchir à l'opportunité d'un partenariat entre la CPAM de Corse et les missions locales.

A l'heure actuelle, le centre VINCI sur l'agglomération de Bastia met en place ce service, qui est de faciliter l'accès aux soins à des jeunes souvent en situation de précarité.

L'objectif est de généraliser ce dispositif en région.

- L'Aide à la mobilité

Les problèmes de logement et/ou de transport sont récurrents pour les demandeurs d'emploi souhaitant entrer en formation mais résidant sur des microrégions les plus éloignées des centres de formations.

Dés lors, ce dispositif a pour objectif de lever les freins à la mobilité, garantir un accès équitable à la qualification et ainsi donner la possibilité d'un choix de formation varié, adapté à chaque situation.

Cette année, en partenariat avec l'Association Régionale des Missions Locales, il est proposé de lancer une expérimentation pour 60 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes basés sur 5 territoires :

- Balagne
- Centre Corse
- Plaine Orientale
- Extrême Sud
- Sartenais - Taravo - Valinco

3.L'optimisation de l'appareil de formation

3.1 Le dispositif d'information

Afin de concourir à une meilleure insertion des publics il est d'abord nécessaire de produire une information sur les besoins de l'économie, actuels et futurs. Il faut être en mesure de donner de la lisibilité sur les métiers et les secteurs pourvoyeurs d'emplois à moyen terme, ainsi que les compétences nécessaires à l'exercice de ces emplois.

Il faut établir un lien prospectif emploi-formation permanent, permettant une réflexion commune et l'échange d'informations afin de nourrir une stratégie concertée.

A ce titre, le centre d'animation, et de ressources de l'information sur la formation (CARIF) porté par le GIP Corse Compétences a vocation à fournir une analyse en continu de l'offre de formation et un échange partenarial des besoins.

Il assure plus particulièrement 3 missions essentielles :

- alimenter et venir en appui des réseaux d'informateurs locaux en contact avec le public,
- favoriser l'accès à l'information sur la formation professionnelle,
- contribuer à assurer une organisation cohérente de l'offre régionale de formation.

3.2 La professionnalisation des acteurs

Conformément aux prescriptions du CPRDFP il est primordial de renforcer la qualité de l'appareil de formation dans son ensemble.

Afin de répondre aux besoins des publics il est impératif d'organiser sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales une offre flexible, adaptée et de qualité.

L'appareil de formation regroupant les organismes de formation ainsi que les prescripteurs et les accompagnateurs, doit être accompagné dans cette démarche.

Ainsi, un programme de professionnalisation est mis en place et porté dans le cadre des missions du CARIF.

Il se donne pour objectifs :

- de renforcer les compétences et les champs d'intervention des organismes de formation et des acteurs de la formation en termes de contenu, de

- pédagogie et notamment d'outils de communication,
- de renforcer la qualité de l'offre de formation,
 - de développer des processus de mutualisation des organismes de formation.

4. Le budget destiné aux demandeurs d'emploi

La commande publique	5 200 000,00 €
La programmation AFPA	8 687 000,00 €
Investissement AFPA	214 117,45 €
L'École 2 ^{ème} Chance	135 000,00 €
La formation des aides soignants	700 000,00 €
Les actions compétences clés	84 000,00 €
Le Fonds d'aide à l'insertion	50 000,00 €
Le chèque accompagnement VAE	15 000,00 €
La rémunération des stagiaires	2 300 000,00 €
Le réseau d'accueil	527 000,00 €
La participation aux forums	5 000,00 €
Les Maisons de l'emploi	40 000,00 €
Le passeport emploi	20 000,00 €
Le dispositif P.R.O.V.A	40 000,00 €
GIP Corse Compétences	450 000,00 €
Équipement GIP Corse Compétences	38 500,00 €
Total	18 505 617,45 €

5. Le dispositif d'intervention des actifs

Le choix de la Collectivité Territoriale de Corse de mettre en symbiose, formation et développement économique dans une logique de projets structurés, a été concrétisé par la mise en place du dispositif d'intervention des actifs.

Atout de premier ordre pour le développement de l'entreprise ou son redéploiement, la formation des Actifs constitue un axe clef de l'intervention de la CTC, réaffirmé par le CPRDFP : « la formation professionnelle continue constitue un des moyens pour conforter et développer l'économie régionale par la professionnalisation et l'accroissement des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi ».

La formation des actifs vise essentiellement l'adaptation des salariés aux évolutions technologiques et réglementaires dans toutes les branches économiques.

En effet, les entreprises travaillent dans un environnement en constante mutation.

Elles doivent s'adapter aux évolutions technologiques et à l'ouverture de marchés, moderniser en permanence leurs outils de production et former leurs salariés.

Le dispositif d'intervention des actifs, constitue un des volets de l'intervention globale de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de formation,

et contribue à l'efficacité d'ensemble de sa politique en faveur de l'emploi et du développement économique, social et culturel.

Il trouve tout particulièrement sa place dans un contexte de crise tel qu'il existe aujourd'hui, et pourra permettre d'intervenir notamment envers les actifs occupés mais également ceux en chômage partiel.

Il s'inscrit ainsi dans une logique de sécurisation des parcours.

L'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de ce dispositif se manifeste à travers les dispositifs suivants :

5.1 Les Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès (CTOP)

Dans le cadre d'une politique de développement de la formation des actifs, la Collectivité Territoriale de Corse a choisi de mettre en œuvre le principe des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès.

Il s'agit de contrats signés avec les branches ou organisations professionnelles. L'objectif de ces contrats est de passer d'une logique de réponse dispersée entre de multiples entreprises à une logique de réponse globale et commune à la problématique de l'ensemble d'un secteur d'activité et ainsi agir de manière cohérente et concertée.

Un contrat cadre définit les objectifs sur une durée de 3 ans. Chaque année une convention d'application précise les programmes d'actions à mettre œuvre en fonction des besoins évalués par les professionnels et élabore un plan de financement.

Un opérateur de branche est chargé de la mise en œuvre de ces Contrats d'Objectifs et, à ce titre, a pour mission : d'informer les entreprises, de suivre la réalisation des actions de formation, de régler les prestataires, de faire un compte rendu pédagogique et un bilan financier des actions.

Ils répondent à la nécessité :

- de mieux identifier les besoins en formation des entreprises et des secteurs d'activités,
- de mettre en place des processus de formation et d'accompagnement adaptés aux réalités économiques, sociales et culturelles de la Corse,

Ils se fixent pour objectifs :

- de diminuer le nombre de salariés sans qualification,
- de favoriser l'intégration de jeunes salariés, notamment par le développement d'une ingénierie pédagogique en direction des tuteurs,
- de favoriser la mise en place de formations validantes (diplômes, titres, CQP...).

14 Contrats ont été signés à ce jour dans les secteurs suivants :

- Agriculture géré par la Chambre régionale d'agriculture,

- Agroalimentaire, géré par le syndicat de transformation des professionnels de l'agroalimentaire,
- Artisanat, géré par la chambre régionale de métiers,
- BTP, géré par l'AREF BTP (OPCA du secteur),
- Culture, géré par l'AFDAS (OPCA du secteur),
- Interprofessionnel, géré par AGEFOS/PME,
- Transports, géré par l'OPCA transports,
- Hôtellerie/Restauration, géré par le FAFIH (OPCA du secteur),
- Aéronautique, géré par le Pôle Industriel Aéronautique Corse,
- Aide à domicile, géré par UNIFORMATION (OPCA du secteur),
- Santé, géré par l'ANFH,
- Nautisme, géré par AGEFOS/PME,
- Tourisme (offices de tourisme), géré par le Syndicat des offices du tourisme de Corse,
- Médico-social, géré par UNIFAF (OPCA du secteur).

Un contrat est proposé en partenariat avec OPCALIA (OPCA de la branche interprofessionnelle), en complément du CTOP interprofessionnel liant la Collectivité Territoriale de Corse à Agefos/PME.

L'ensemble de ce dispositif permet chaque année de former et professionnaliser plus de 4 000 salariés.

5.2 L'aide à la formation des salariés

La Collectivité Territoriale de Corse participe à diverses formations dans le cadre de l'entreprise. Dans la plupart des cas, il s'agit de répondre à une problématique spécifique : accompagnement d'un projet d'investissement, ouverture vers un nouveau marché, adaptation à de nouvelles compétences, formations obligatoires.

A ce jour, les conventionnements suivants sont effectifs :

- formations du secteur maritime en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Maritimes et le Lycée Professionnel d'Enseignement Maritime et Aquacole,
- formations du monde sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif,
- formation des animateurs de la ligue Corse d'Échecs,

5.3 L'aide au congé individuel de formation

Les modifications apportées par la loi quinquennale du 20 décembre 1993 et l'accord des partenaires sociaux du 5 juillet 1994 ont abouti en Corse à la création du Fonds de Gestion Individuel de Formation (FONGECIF/CORSICA).

Cette structure paritaire agréée par Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité, se substitue ainsi aux différents organismes gestionnaires du Congé Individuel de Formation.

Les salariés bénéficient annuellement de ce dispositif au travers d'actions de prévention, d'adaptation ou de promotion mais également d'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Compte tenu du marché actuel de l'emploi, de l'impact du ralentissement économique sur certains secteurs d'activité, on constate une augmentation des demandes de prise en charge auxquelles le FONGECIF ne peut faire face. La Collectivité Territoriale de Corse intervient afin de permettre une prise en charge de plus de CIF et de favoriser également la mise en place d'une action de conseil en développement en évolution professionnelle.

Le budget du Fonds d'Intervention des Actifs

<u>Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès</u>	
- BTP	275 000,00 €
- Artisanat	300 000,00 €
- Agroalimentaire	100 000,00 €
- Culture	50 000,00 €
- Interprofessionnel (Agefos/PME)	140 000,00 €
- Interprofessionnel (OPCALIA)	100 000,00 €
- Agriculture	230 000,00 €
- Hôtellerie/restauration	50 000,00 €
- Transport	70 000,00 €
- Aéronautique	100 000,00 €
- Santé	120 000,00 €
- Médico-social	70 000,00 €
- Tourisme	80 000,00 €
- Nautisme	80 000,00 €
- Aide à domicile	100 000,00 €
Sous-total	1 865 000,00 €
<u>Aide à la formation dans l'entreprise</u>	
- Formations du secteur maritime (LEPMA)	80 000,00 €
- Formations du monde sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif	70 000,00 €
- Ligue Corse d'Échecs	190 000,00 €
Sous-total	340 000,00 €
<u>Intervention en faveur du FONGECIF « Corsica »</u>	150 000,00 €
TOTAL	2 355 000,00 €

Une démarche de suivi des publics en formation a été initiée et une enquête a été réalisée dans le cadre du GIP Corse Compétences.

Sur 833 stagiaires, 574 sortis de formation entre mars et octobre 2012, ont été enquêtés.

Cette enquête a fait l'objet d'une publication qui vous est destinée.

Pour la prochaine année, les publics formés à l'AFPA seront intégrés à l'enquête.

À terme, l'ensemble des formations notamment les formations par apprentissage feront l'objet de ce suivi qui devrait nous permettre de mesurer l'impact de nos dispositifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'APPRENTISSAGE 2013-2014**

SEANCE DU

L'an deux mille treize, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424-34,
- VU** le Code du Travail,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 juin 2013,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant adoption du Budget Primitif 2013 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le rapport présentant le programme régional de formation professionnelle et d'apprentissage 2013/2014,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le programme de formation professionnelle et d'apprentissage, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- mettre en œuvre ce programme,
- ouvrir et reconduire les sections d'apprentissage dont le détail figure dans le présent programme,

- Affecter et individualiser les fonds nécessaires à la mise place du Contrat territorial d'objectif et de progrès en partenariat avec OPCALIA (CTOP interprofessionnel) : 100 000 €
- signer les conventions, arrêtés, avenant et agréments se rapportant à ce programme,
- signer les marchés publics dont le tableau est joint en annexe, leurs actes d'exécution et leurs avenants éventuels,
- affecter et individualiser les sommes nécessaires au paiement des marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2013 :
 - 1 883 742,50 sur le programme 4416 F
 - 2 364 323,90 € sur le programme 4411F
- signer les agréments de rémunération des stagiaires,

ARTICLE 3 :

AUTORISE le transfert de crédits d'un montant de 2 542 500,00 € du programme 4416 F au programme 4411 F.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

X

Le guide de L'apprentissage

Parce que réussir sa vie c'est un métier

Du CAP au niveau d'ingénieur

Une voie royale vers l'emploi

Sommaire

1. Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?
2. Quelles sont les aides ?
3. Comment trouver un contrat ?
4. Comment trouver un CFA ?
5. Où trouver une formation ?
6. Les adresses utiles.

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Le contrat alterne des périodes de travail en entreprise et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA).

Plus d'informations sur : www.emploi.gouv.fr.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier qui lie l'apprenti et son entreprise dans le but d'acquérir des savoir-faire et un diplôme.

Le contrat d'apprentissage donne ainsi à l'apprenti le statut de salarié et toutes les lois, règlements et conventions collectives lui sont applicables dans les mêmes conditions que les autres salariés de l'entreprise.

L'âge de l'apprentissage

Les jeunes désireux de faire un contrat d'apprentissage doivent être âgés de **16 à 25 ans** révolus mais cependant des **dérogations** sont possibles :

- ❖ Pour un jeune de 15 s'il a terminé sa classe de 3^{ème}.
- ❖ Entre 25 et 30 ans pour un 2^{ème} contrat d'apprentissage.
- ❖ Si le premier contrat a été rompu indépendamment de la volonté du jeune (inaptitude physique et temporaire, cessation d'activité de l'employeur, faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations).
- ❖ Pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.
- ❖ Pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

La durée du contrat d'apprentissage

De 1 an à 3 ans en fonction du métier choisi, de la formation préparée et du niveau de l'apprenti.

La période d'essai : 2 mois durant lesquels le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnités.

La signature du contrat : le contrat doit être signé au plus tôt 3 mois avant le début de la formation, au plus tard 3 mois après.

La fin du contrat : l'employeur délivre un certificat de travail.



En cas d'échec à l'examen, le contrat peut être prolongé.

Hors période d'essai :

Le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties ou par accord entre les signataires du contrat.

Par le conseil des prud'hommes en cas de faute grave.

Par l'apprenti s'il obtient son diplôme avant la date initialement prévue.

Le temps de travail en entreprise

Jusqu'à 18 ans

- ❖ La durée maximale du travail est de 8 heures par jour et 35 heures par semaine.
- ❖ Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées (dérogations possibles à partir de 16 ans, accordées par l'inspecteur du travail pour un maximum de 5 heures par semaine).
- ❖ Interdiction de travailler entre 22 heures et 6 heures (entre 20 h et 6 h pour les moins de 16 ans)

18 ans et plus

- ❖ La durée de travail journalière est limitée à 10 heures dans la limite de 35 heures par semaine.
- ❖ L'apprenti peut effectuer des heures supplémentaires soumises à la durée légale du travail et de la convention collective de l'entreprise.

Des dérogations peuvent être accordées par l'inspection du travail.

Le temps de formation en CFA

Le temps passé en CFA est considéré comme un temps de travail à part entière. Il est rémunéré et ouvre l'accès aux mêmes droits que les heures en entreprise et toute absence nécessite un arrêt de travail.

Le tuteur pédagogique

Le tuteur pédagogique vous accompagne durant votre formation au CFA.

Les fonctions du tuteur pédagogique

- ❖ Contrôler le travail en entreprise.
- ❖ Organiser des rencontres avec le maître d'apprentissage.
- ❖ Rendre compte de l'assiduité de l'apprenti aux enseignements dispensés en CFA.

La rémunération de l'apprenti

Le salaire de l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC comme indiqué dans le tableau :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	De 18 ans	18 ans à 21 ans	21 et plus
1 ^{er} année	25%	41%	53%
2 ^{ème} année	37%	49%	61%
3 ^{ème} année	53%	65%	78%

SMIC brut au 01/07/2012 : 9,40 €/h et 1425.67 €/mois www.service-public.fr



Les revenus de l'apprenti ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, dans la limite d'un SMIC annuel. Cet avantage fiscal s'applique également au foyer fiscal des parents lorsque l'apprenti y est rattaché.

Comme pour les autres salariés, l'apprenti bénéficie des prestations de la Sécurité Sociale, qui le couvre pour les risques maladie ou accident du travail et il cotise pour sa retraite.

Les obligations

Pour l'employeur

- ❖ Inscrire l'apprenti au CFA.
- ❖ Nommer un maître d'apprentissage.
- ❖ Participer à l'entretien obligatoire dans les deux premiers mois du contrat.
- ❖ Participer aux activités de coordination avec le CFA.
- ❖ Assurer à l'apprenti une formation professionnelle.
- ❖ Verser à l'apprenti le salaire prévu au contrat.
- ❖ Respecter la législation.
- ❖ Inscrire l'apprenti à l'examen du diplôme préparé.

Pour l'apprenti

- ❖ Suivre avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA.
- ❖ Effectuer le travail confié par l'entreprise.
- ❖ Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA.
- ❖ Se présenter à l'examen.

Pour le CFA

- ❖ Établir le plan de formation.
- ❖ Dispenser une formation complémentaire à celle de l'entreprise.
- ❖ Organiser les rencontres avec le maître d'apprentissage.
- ❖ Nommer un tuteur pédagogique.
- ❖ Rendre compte de l'assiduité de l'apprenti aux enseignements dispensés en CFA.

Quelles sont les aides pour l'apprentissage ?

Aux apprentis

Des aides à la mobilité	Le financement de toutes formes alternatives y compris le co-voiturage par un tiers identifié : cartes de bus ou de train, indemnités kilométriques (0,33€/km), location d'un moyen de transports (motocyclette) ⁽¹⁾
	Si la formation choisie n'est pas dispensée sur le territoire, une participation aux frais de déplacement entre la Corse et le continent à hauteur de 1000 € par année de formation et un plafond de 100 € par aller/retour ⁽²⁾
	Le voyage en train est gratuit pour les apprentis du CFA Univ sur présentation de la carte d'étudiant
	Une aide à la mobilité européenne
Une aide au permis de conduire	600 € maximum par an et par jeune, l'aide est versée au prestataire ⁽³⁾
Une aide temporaire à l'hébergement	Une aide d'un mois de 1000 € maximum par an et par apprentis pour trouver un logement ⁽⁴⁾
Une aide au premier équipement	Pour tous les apprentis de 1 ^{ère} année l'aide est comprise entre 20 € et 280 € et est versée au centre de formation.
Une aide au logement	MOBILI-JEUNE : une aide de 100 € par mois, selon les revenus du demandeur, sur un période de 6 à 18 mois. ⁽⁵⁾

Ces aides sont versées sous certaines conditions et sont susceptibles d'être modifiées

(1), (3), (4) pour avoir droits à ces aides, contactez les missions locales voir page

(2) pour ces aides contactez la CTC, voir page

(5) pour cette aide contactez l'ANAF, voir page

Aux employeurs

La Collectivité territoriale de Corse verse des indemnités aux employeurs d'apprentis

Une prime à l'embauche Pour les niveaux V	Prime forfaitaire de 915 € versée à la fin de la période d'essai sous conditions (entreprise de moins de 20 salariés, diplôme préparé de niveau V)
Une prime au soutien à la formation Pour tous les niveaux	Cette prime est versée au terme de chaque année de formation elle s'élève à 1 525 € pour un apprenti mineur et à 1 830 € pour un apprenti majeur.

Aux CFA

La Collectivité territoriale de Corse intervient fortement sur le fonctionnement et l'investissement des CFA.

Comment trouver un contrat ?

Rechercher une entreprise est la première étape d'entrée sur le marché du travail.

Comment y parvenir ?

La recherche personnelle

- Faites appel à vos connaissances.
- Déposez vos C.V. dans les entreprises.
- Consultez les annonces.

Avec l'aide des organismes

- Les missions locales.
- Les chambres consulaires.
- Les centres d'informations et d'orientations (CIO).
- Le centre régional d'information jeunesse (CRIJ).
- Le Cap emploi (pour les personnes handicapées).
- Les journées portes ouvertes des CFA.
- Les manifestations locales : la Nuit de l'orientation, Job Forum, le Forum de l'apprentissage du supérieur...

Se reporter à la rubrique adresses utiles



Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise, le CFA peut vous accueillir comme stagiaire de la formation professionnelle et vous aider dans cette démarche.

Le maître d'apprentissage

Une fois que vous avez trouvé une entreprise, celle-ci va désigner pour vous un maître d'apprentissage.

Il accompagne l'apprenti tout au long de la formation dans l'entreprise. Sa mission consiste à aider l'apprenti à acquérir les compétences et les savoir-faire de son maître d'apprentissage fin d'obtenir le diplôme préparé.

Les fonctions du maître d'apprentissage

- ❖ Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise.
- ❖ Organiser son parcours.
- ❖ Transmettre ses compétences.
- ❖ Suivre et évaluer l'apprenti.

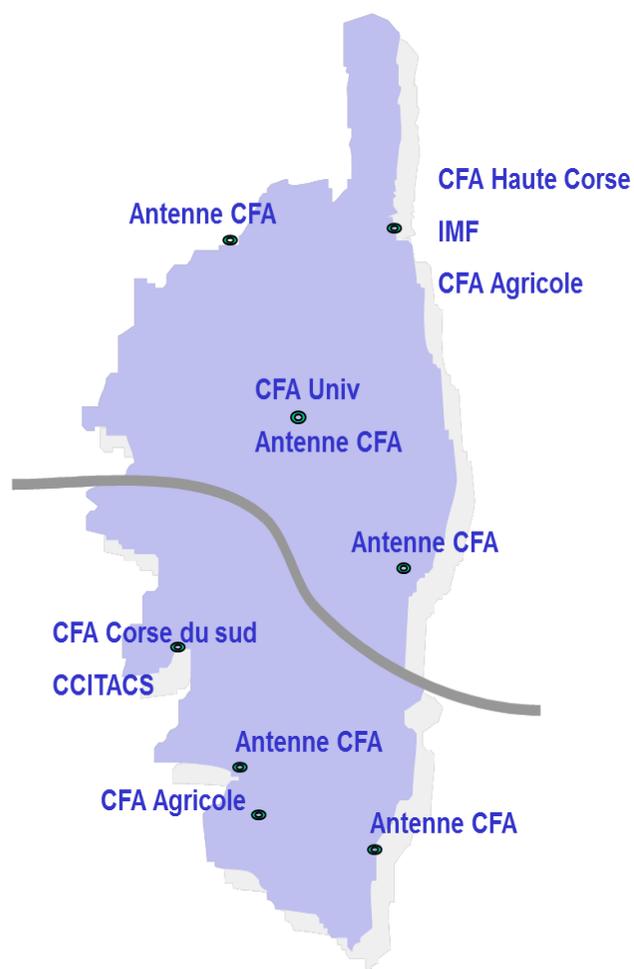
Qui peut devenir maître d'apprentissage ?

Le maître d'apprentissage peut-être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise titulaire d'un diplôme ou d'un titre au moins égal à celui préparé par l'apprenti et d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

Sans justificatif de diplôme une expérience professionnelle de 5 ans est exigée.

Comment trouver un CFA ?

Les centres de formation d'apprentis de la région Corse :



CORSE DU SUD

CFA de la Corse-du-Sud

Lieu-dit de la Sposata
Quartier Bacciochi
20090 Ajaccio
04.95.23.53.14
www.cfm-ajaccio.fr

CFA annexe de Porto-Vecchio
Rue du Stazale
20137 Porto-Vecchio
04.95.73.72.63
CFA annexe de Propriano
Santa Giulia
Immeuble Benetti
20110 Propriano
04.95.76.26.46

CFA de l'académie de Corse (ACOR)

40 rue Noël Franchini
20090 Ajaccio
04.95.10.69.64

CFA Agricole "U Rizzanese"

Route de Levie
20100 Sartène
04.95.77.06.42
www.epl.sartene.educagri.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la Corse du Sud

Institut de formation consulaire Euro-méditerranéen
04.95.20.10.46
www.corse-du-sud.cci.fr

HAUTE CORSE**CFA de Haute-Corse « Jean-Jacques Nicolai »**

Route du village

20600 Furiani

04.95.59.20.30

www.cfa2b.fr

(Annexes à Ghisonaccia Corte Ile Rousse)

CFA Agricole « Aghja Rossa »

Borgo Marana

20290 Borgo

04.95.30.02.32

www.eplborgo.com

CFA Univ

Campus Grimaldi

Bât Patrick Pozzo di Borgo

20250 Corte

04.95.45.02.33

www.cfauniv-corse.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de Haute-Corse**Institut Méditerranéen de Formation**

IMF de Borgo

Valrose

20290 Borgo

04.95.30.00.00

www.egc-mediterranee.com

Où trouver une formation ?

Liste des formations

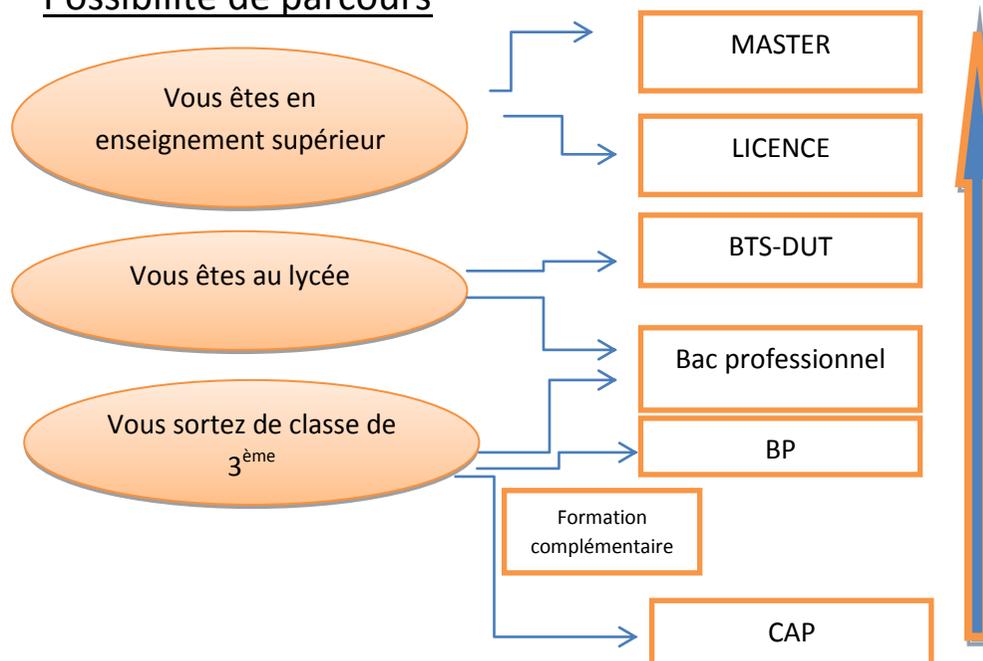
- Agriculturep
- Aide à la personne-Soins personnelsp
- Alimentationp
- Artisanat-diversp
- Automobile-Réparationp
- Bâtiment.....p
- Commerce-Distribution.....p
- Formation généralesp
- Hôtellerie-Restauration-Tourismep
- Hygiène-Environnementp
- Industriep
- Informatique-Communicationp
- Management-Droitp
- Sport-Animationp
- Tertiairep
- Transportp

Lexique

Libellé de la formation

BAC PRO	Baccalauréat Professionnel	IV
BP	Brevet Professionnel	IV
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	III
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle	V
CAPA	Certificat d’Aptitude Professionnelle Agricole	V
DE	Diplôme d’État	V
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie	III
LICENCE	Licence (dispositif LMD)	II
MASTER	Master (dispositif LMD)	I
MC	Mention Complémentaire	V
TH	Titre Homologué	IV à I

Possibilité de parcours



AGRICULTURE

CAPA	Service en milieu rural	CFAA 2A
CAPA	Entretien de l'espace rural	CFAA 2A/CFAA 2B
CAPA	Travaux forestiers	CFAA 2A
CAPA	Travaux paysagers	CFAA 2A/CFAA 2B
CAPA	Production agricole option utilisation de matériel	CFAA 2A
CAPA	Production horticole option productions florales et légumières	CFAA 2A
CAPA	Production horticole option productions légumières	CFAA 2A
CAPA	Soigneurs d'équidés	CFAA 2A/CFAA 2B
CAPA	Production agricole	CFAA 2B
CAPA	Production horticole	CFAA 2B
BP	Responsable d'exploitation agricole	CFAA 2A
BP	Chef d'exploitation agricole	CFAA 2B
BAC PRO	Vente conseil en alimentation	CFAA 2A
BAC PRO	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	CFAA 2A

AIDE A LA PERSONNE - SOINS PERSONNELS

CAP	Esthétique, cosmétique, parfumerie	CFA 2A
CAP	Coiffure	CFA 2A
CAP	Assistant technique en milieu familial et collectif	CFA 2A
CAP	Petite enfance	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Prothésiste dentaire	CFA 2A
MC	Aide à domicile	CFA ACOR
DEA	Ambulancier	CFA 2B
BP	Esthétique, cosmétique, parfumerie	CFA 2A/CFA 2B
BP	Coiffure	CFA 2A
BP	Coiffure option styliste visagiste	CFA 2B
BP	Coiffure option coloriste permanentiste	CFA 2B
BP	Préparateur en pharmacie	CFA 2A/CFA 2B
DEES	Diplôme d'État Educateur Spécialisé	CFA ACOR

ALIMENTATION

CAP	Boucher	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Boulangier	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Pâtissier	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Charcutier traiteur	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Chocolatier confiseur	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Préparateur en produits carnés	CFA 2A
MC	Pâtisserie-Boulangerie	CFA 2A
BP	Boulangier	CFA 2A
BTM	Pâtissier	CFA 2B

ARTISANAT - DIVERS

CAP	Photographe	CFA 2A
CAP	Fleuriste	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Couture flou	CFA 2A
CAP	Cordonnerie multi-services	CFA 2A
CAP	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie	CFA 2A
CAP	Ébéniste	CFA 2B
CAP	Menuisier option mobilier et agencement	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Menuisier installateur	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Ferronnier	CFA 2A
CAP	Instrument coupant et de chirurgie	CFA 2A
CAP	Tapissier d'ameublement en décor	CFA 2A
CAP	Sérigraphie industrielle	CFA 2A
CAP	Tapissier d'ameublement en siège	CFA 2A
BP	Menuisier	CFA 2B

AUTOMOBILE-REPARATION

CAP	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Peinture en carrosserie	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Réparation en carrosserie	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Maintenance de matériels option matériels agricoles	CFA 2A
CAP	Maintenance de matériels option matériels de parcs et jardins	CFA 2A
CAP	Maintenance de matériels option matériels travaux publics, manutentions	CFA 2A
CAP	Réparation et entretien des embarcations de plaisance	CFA 2A
CAP	Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobile	CFA 2A
MC	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	CFA 2A
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers	CFA 2A/CFA 2B
BAC PRO	Carrosserie option réparation	CFA 2B

BÂTIMENT

CAP	Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Plâtrier-plaquiste	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Peintre applicateur en revêtements	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Maçon	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Installateur thermique	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Installateur sanitaire	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Froid et climatisation	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Constructeur en béton option arme du bâtiment	CFA 2A
CAP	Constructeur de routes	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Constructeur d'ouvrage du bâtiment option aluminium, verre et matériaux de synthèse	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Constructeur bois	CFA 2A
CAP	Constructeur en canalisation des travaux publics	CFA 2B

CAP	Constructeur en ouvrage d'art	CFA 2B
CAP	Composites, plastiques chaudronnés	CFA 2A
CAP	Couvreur	CFA 2B
CAP	Carreleur mosaïque	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Tailleur de pierre	CFA 2B
CAP	Serrurier métallier	CFA 2A
CAP	Solier moquettiste	CFA 2A
MC	Plaquiste	CFA 2A
BP	Équipements sanitaires	CFA 2A/CFA 2B
BP	Installations et équipements électriques	CFA 2A/CFA 2B
BP	Maçon	CFA 2A/CFA 2B
BP	Monteur dépanneur en froid et climatisation	CFA 2A/CFA 2B
BP	Monteur en installation de génie climatique	CFA 2A
BP	Plâtrier-plaquiste	CFA 2B
BP	Peinture revêtements	CFA 2B
BAC PRO	Technicien du froid et conditionnement de l'air	CFA 2A
BAC PRO	Électrotechnique énergie, équipement et communicants	CFA 2B
BAC PRO	Électrotechnique, énergie, équipements communicants	CFA ACOR
BTS	Système Électronique	CFA ACOR
BTS	Électrotechnique	CFA ACOR

COMMERCE-DISTRIBUTION

CAP	Distribution objets et services à la clientèle	CFA 2A
CAP	Employé de commerce multi-spécialité	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Employé de vente option produits alimentaires	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Employé de vente option produits d'équipements courants	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Employé de vente option service à la clientèle	CFA 2B
BAC PRO	Commerce	CFA 2A/CFA 2B
BAC PRO	Commerce	CFA 2B
TH	Vendeur conseillé commercial	CCI 2A
TH	Vendeur conseiller commercial	CCI 2B
Titre certifié		
AFCI	Gestionnaire d'unité commerciale	CCI 2A
BTS	Management des unités commerciales	CCI 2B
BTS	Assistant de gestion PME/PMI	CFA 2A/CCI 2B
BTS	Négociation relation client	CFA ACOR
Bachelor	École de gestion et de commerce	CCI 2B
DUT TC 1 et 2	Techniques de commercialisation	CFA UNIV
LICENCE PRO	Commerce option valorisation des produits agroalimentaires	CFA UNIV

FORMATIONS GENERALES

CAP	Métiers divers	CFA ACOR
-----	----------------	----------

HÔTELLERIE-RESTAURATION-TOURISME

CAP	Cuisine	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Agent polyvalent de restauration	CFA 2A
CAP	Restaurant	CFA 2A/CFA 2B
CAP	Services hôteliers	CFA 2B
CAP	Glacier	CFA 2B
CAP	Services en brasserie-café	CFA 2A
BEP	Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	CFA 2B
MC	Cuisinier en dessert de restaurant	CFA ACOR
BP	Cuisinier	CFA 2A/CFA 2B
BP	Restaurant	CFA 2B

BAC PRO	Cuisine	CFA 2B
BAC PRO	Commercialisation et service en restauration	CFA 2B
BTS	Ventes et productions touristiques	CFA ACOR
BTS	Animation et Gestion Touristiques Locales	CFA ACOR
LICENCE PRO	Hôtellerie et tourisme option management des hébergements	CFA UNIV
LICENCE	Tourisme option commercialisation de produits touristiques	CFA UNIV

HYGIENE-ENVIRONNEMENT

CAP	Maintenance et hygiène des locaux	CFA 2A
CAP	Gestion des déchets, propreté urbaine	CFA ACOR
MC	Énergies renouvelables	CFA ACOR
BAC PRO	BIO Industries de transformation	CFA ACOR
DUT	Génie biologique option génie de l'environnement	CFA UNIV
DUT	Hygiène, sécurité et environnement	CFA UNIV
LICENCE PRO	Management des énergies renouvelables	CFA UNIV
LICENCE PRO	Eau et environnement	CFA UNIV
MASTER 1 et 2	Gestion intégrée du littoral et des écosystèmes	CFA UNIV
MASTER 1 et 2	Ingénierie écologique	CFA UNIV
MASTER 1 et 2	Systèmes énergétiques et énergies renouvelables	CFA UNIV
MASTER 1 et 2	Risques majeurs	CFA UNIV
MASTER 2	Eau et environnement	CFA UNIV

INDUSTRIE

DUT	Génie civil	CFA UNIV
DUT	Génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques	CFA UNIV
DUEST 2	Analyse des milieux biologiques	CFA UNIV
LICENCE PRO	Génie civil et construction	CFA UNIV
LICENCE PRO	Électricité, électronique, système industriel	CFA UNIV
LICENCE PRO	Qualité des produits alimentaires	CFA UNIV
MASTER 2	Ingénierie des systèmes agro méditerranéens	CFA UNIV

INFORMATIQUE-COMMUNICATION

DUT	Services et réseaux de communication	CFA UNIV
LICENCE PRO	Activités et techniques de communication	CFA UNIV
DU	CREATTAC audiovisuel	CFA UNIV
MASTER	Système d'information et internet	CFA UNIV
MASTER 2	Territoires patrimoines et médias en Europe et Méditerranée	CFA UNIV

MANAGEMENT-DROIT

DUT TC 1 et 2	Gestion des entreprises et des administrations	CFA UNIV
LICENCE PRO	Entrepreneuriat	CFA UNIV
LICENCE PRO	Banque	CFA UNIV
MASTER 1	Sciences du management	CFA UNIV
MASTER 2	Administration des entreprises	CFA UNIV
MASTER 2	Ressources humaines	CFA UNIV
MASTER 2	Management du tourisme durable et des loisirs	CFA UNIV
MASTER 2	Ingénierie du développement territorial durable	CFA UNIV

TERTIAIRE

CAP	Dessinateur d'exécution en communication	CFA 2A
BAC PRO	Secrétariat	CFA 2A/CFA 2B
BAC PRO	Comptabilité	CFA 2A/CFA 2B
BAC PRO	Gestion administration*	CFA 2B ouverture 2015
BTS	Comptabilité et gestion des organisations	CFA ACOR
BTS	Assistant de Manager	CFA ACOR

TRANSPORT

CAP	Conducteur d'engins option travaux publics et carrières	CFA 2A
CAP	Conducteur d'engins option travaux publics	CFA 2B
CAP	Livreur	CFA 2A
CAP	Agent d'entreposage et de messagerie	CFA 2A

Les adresses utiles

Pour s'informer

Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

www.ac-corse.fr

Corse du Sud

CIO d'Ajaccio
18 av Colonel Colonna d'Ornano
20090 Ajaccio
04 95 10 06 06
cio-aja@ac-corse.fr

CIO de Porto-Vecchio
4 rue Abbatucci
20137 Porto-Vecchio
04 95 70 14 65
cio-pvecchio@ac-corse.fr

CIO de Sartène
3 cours Bonaparte 20100
Sartene
04 95 77 10 73
cio-sart@ac-corse.fr

Haute-Corse

CIO de Bastia
Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia
04 95 30 09 90
cio-bastia@ac-corse.fr

CIO de Corte
Campus Grimaldi
20250 Corte
04 95 45 00 21
cio-corte@ac-corse.fr

CIO de l'Île-Rousse
Route de Calvi
20220 Ile-Rousse
04 95 60 04 10
cio-irousse@ac-corse.fr

CRIJ CORSE

Centre Régional Information Jeunesse Corse

www.crij-corse.eu

Antenne Bastia
9 rue César Campinchi
BP 246
20294 BASTIA Cedex
04 95 32 12 13
crijcorse@wanadoo.fr

Antenne d'Ajaccio
71 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
04 95 22 68 42
crij-ajaccio@wanadoo.fr

Corse du Sud

Les points d'information jeunesse (PIJ)

P.I.J " U BORGU"
52 rue Fesch
20000 AJACCIO
04 95 50 13 44
centre.u.borgu@wanadoo.fr

P.I.J de Porto-Vecchio
Mission Locale
Avenue Maréchal Juin
20137 PORTO VECCHIO
04 95 71.00.61
pjj@porto-vecchio.fr

P.I.J de Vico Sagone
Mairie
20160 VICO
04 95 26 60 58

P.I.J Association U Liamu
Gravunincu
Lieu-dit Facciata Rossa
20167 PERI
04 95 53 72 00
uliamugravunincu@wanadoo.fr
www.ulg.asso.fr

Haute-Corse

Les points d'information jeunesse (PIJ) et le bureau d'information jeunesse (BIJ)

BIJ de Calvi
Maison Communale des Affaires Sociales
Avenue du Commandant
Marche
20260 Calvi
04 95 65.48 12

PIJ du Fium'orbu
Route de l'église
20240 GHISONACCIA
04 95 56 10 89
afarif@wanadoo.fr

P.I.J de Folelli –
Association familiale du Fium'altu
R.N 198
20213 FOLELLI
04 95 36 92 70
pjj.folelli@laposte.net

P.I.J IMF Borgo
Ecole de Gestion et de
Commerce Méditerranée
Lieu-dit Strada Vecchia
20290 BORGIO
04 95 30 00 13
scolarite-egc@ccihc.fr

B.I.J de Corte
Citadelle de Corte
20250 CORTE
04 95 47.72.39
mpinna@cpie-centrecorse.fr

P.I.J de Luri
A Piazza
20228 LURI
04 95 35 06 44
viviane@acunfraternita.com

P.I.J Association Le Relais
20219 VIVARIO
04 95 47 25 83
epi-lerelais@wanadoo.fr

P.I.J Vescovato
Bât E 17 Arena Vescovato
20215 VESCOVATO
04 95 36 44 56
pam.vescovato@wanadoo.fr

PIJ d'Oletta
Casa Cumuna
20232 Oletta
04 95 37.04.21
pijojeletta@hotmail.fr

Missions locales
www.missions-locales-corse.org

Corse du Sud

Mission Locale d'Ajaccio
Quartier Saint Joseph
20090 Ajaccio
04 95 20 92 38
secretariat.mlajaccio@missions-locales-corse.org

Mission Locale de Porto-Vecchio
Avenue du Marechal Juin
20137 Porto-Vecchio
04 95 70 34 90
milopovosudcorse@missions-locales-corse.org

Antenne Propriano
1 Place de l'église
20110 Propriano
04 95 74 02 94

Antenne Sartène
3 Rue Bonaparte
20100 Sartène
04 95 77 14 84

Haute Corse

Mission Locale de Bastia
Pole éducatif et social
Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia
04 95 30 11 41
mlbastia@missions-locales-corse.org

Mission Locale de Lucciana
Centre Europa
20090 Lucciana
04 95 38 31 30

Mission Locale Rurale
4, Rampe Sainte Croix
20250 Corte
04 95 46 80 37
mlrurale2b@missions-locales-corse.org

Antenne Calvi
Maison communale des affaires sociales
20260 Calvi
04 95 65 44 01

Antenne Ghisonaccia
Mairie de Ghisonaccia
20240 Ghisonaccia
04 95 56 19 04

Antenne Folelli
Mairie de Folelli
20213 Penta di Casinca
04.95.38.98.54

Pôle Emploi
www.pole-emploi.fr

39.49

Chambres Consulaires

Corse-du-Sud

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la Corse du Sud
Hôtel Consulaire
Quai L'Herminier
BP 253
20180 Ajaccio cedex
04.95.51.55.55
www.corse-du-sud.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud
Chemin de la Sposata
20090 Ajaccio
04.95.23.53.00
www.cm-ajaccio.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
Maison de l'Agriculture
19 av. Noël Franchini
BP 913
20700 Ajaccio cedex 9
04.95.29.26.00
www.chambreagriculture2a.com

Haute-Corse

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire
Rue du Nouveau Port
BP 210
20293 Bastia cedex
04.95.54.44.44
www.bastia-hautecorse.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse
Rue Marcel Paul
20200 Bastia
04.95.32.83.00
www.cmahc.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
Maison de l'Agriculture
15 av. Jean Zucarelli
BP 215
20293 Bastia cedex
04.95.32.84.40
www.chambreagri2b.fr

Cap emploi

L'insertion professionnelle de personnes handicapées

www.capemploi.net

Haute-Corse

Cap Emploi Bastia
Les terrasses du Fango
20200 Bastia
04.95.32.01.68

Corse du Sud

Cap Emploi Ajaccio
28, avenue du Colonel Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio
04.95.16.47

Collectivité Territoriale de Corse

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval
BP 215
20215 Ajaccio cedex 1

Direction de la Formation
04.95.51.63.78
Direction de l'Enseignement Supérieur
04.20.03.96.41
Antenne Bastia
04.95.34.86.23
www.corse.fr

Association nationale des apprentis de France (ANAF)

01.49.21.60.10 CODE 2020
www.a-n-a-f.fr

Les services de l'État

DIRECCTE de Corse

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse

Unité territoriale de Corse du Sud
2, chemin du Loretto
BP 332
20180 Ajaccio cedex 1
04.95.23.90.90

Unité territoriale de Haute-Corse
Maison des affaires sociales
Forum du Fango
BP 117
20191 Bastia cedex 1
04.95.32.98.50

DRJSCS de Corse

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse
Quartier St Joseph
Immeuble Castellani
20700 Ajaccio cedex 9
04.95.29.67.67
www.corse.drjscs.gouv.fr

DDCSPP

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Corse du Sud

18, rue Colonel Colonna D'Ornano
20090 Ajaccio
04.95.50.39.40

Haute-Corse

Forum du Fango
20288 Bastia cedex
04.95.32.98.00

Rectorat de l'Académie de la Corse

Service académique de l'inspection de l'apprentissage - SAIA
Bd Pascal Rossini
20177 Ajaccio
04 95 10 69 56

Inspection de l'apprentissage agricole

Direction régionale agriculture forêt
Service régional formation développement - SRFD
Immeuble le Solferino - 8, cours Napoléon - BP 309
20176 Ajaccio
04 91 23 08 64

Sites Internet utiles

L'Apprenti, « étudiant des métiers »
www.lapprenti.com

Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité
www.travail.gouv.fr
www.apprentissage.gouv.fr

Rubrique Apprentissage du site pédagogique de l'éducation nationale
<http://eduscol.education.fr/D0052/accueil.htm>

Mobilité européenne

<http://www.centre-inffo.fr/depart/>

L'ONISEP

www.onisep.fr

Réseau FIORE

www.fiore.corse.fr

www.intercariforef.org

Le site des Chambres de métiers et de l'artisanat

www.apcm.com

Métiers de l'Agriculture

www.apecita.org

www.anefa.org

Métiers de l'Alimentation

www.cgad.fr

Métiers d'Art

www.metiersdart-artisanat.com

Métiers de l'artisanat (destiné aux jeunes)

www.pariclesjeunes.fr

Métiers du Bâtiment

www.capeb.fr

Métiers de la Production et des Services

www.cnams.fr

Métiers de la propreté

www.itineraire-propreté.com

AGRICULTURE

Diplôme/Titre	Libellé de la formation
CAPA	Service en milieu rural
CAPA	Entretien de l'espace rural
CAPA	Travaux forestiers
CAPA	Travaux paysagers
CAPA	Production agricole
CAPA	Production horticole
CAPA	Production horticole
CAPA	Soigneurs d'équidés
CAPA	Production agricole
CAPA	Production horticole
BP	Responsable d'exploitation agricole
BP	Chef d'exploitation agricole
BAC PRO	Vente conseil en alimentation
BAC PRO	Conduite et gestion de l'exploitation agricole

AIDE A LA PERSONNE - SOINS PERSONNELS

CAP	Esthétique, cosmétique, parfumerie
CAP	Coiffure
CAP	Assistant technique en milieu familial et collectif
CAP	Petite enfance
CAP	Prothésiste dentaire
MC	Aide à domicile
DEA	Ambulancier
BP	Esthétique, cosmétique, parfumerie
BP	Coiffure
BP	Coiffure
BP	Coiffure
BP	Préparateur en pharmacie

ALIMENTATION

CAP	Boucher
CAP	Boulangier
CAP	Pâtissier
CAP	Charcutier traiteur
CAP	Chocolatier confiseur
CAP	Préparateur en produits carnés
MC	Pâtisserie-Boulangerie
BP	Boulangier
BTM	Pâtissier

ARTISANAT - DIVERS

CAP	Photographe
CAP	Fleuriste
CAP	Couture flou
CAP	Cordonnerie multi-services
CAP	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie
CAP	Ebéniste
CAP	Menuisier

CAP	Menuisier installateur
CAP	Ferronnier
CAP	Instrument coupant et de chirurgie
CAP	Tapissier d'ameublement en décor
CAP	Sérigraphie industrielle
CAP	Tapissier d'ameublement en siège
BP	Menuisier

AUTOMOBILE-REPARATION

CAP	Maintenance des véhicules automobiles
CAP	Maintenance des véhicules automobiles
CAP	Maintenance des véhicules automobiles
CAP	Peinture en carrosserie
CAP	Réparation en carrosserie
CAP	Maintenance de matériels
CAP	Maintenance de matériels
CAP	Maintenance de matériels
CAP	Réparation et entretien des embarcations de plaisance
CAP	Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements auto
MC	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles
BAC PRO	Carrosserie

BÂTIMENT

CAP	Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
CAP	Plâtrier-plaquiste
CAP	Peintre applicateur en revêtements
CAP	Maçon
CAP	Installateur thermique
CAP	Installateur sanitaire
CAP	Froid et climatisation
CAP	Constructeur en béton
CAP	Constructeur de routes
CAP	Constructeur d'ouvrage du bâtiment
CAP	Constucteur bois
CAP	Constructeur en canalisation des travaux publics
CAP	Constructeur en ouvrage d'art
CAP	Composites, plastiques chaudronnés
CAP	Couvreur
CAP	Carreleur mosaïque
CAP	Tailleur de pierre
CAP	Serrurier métalier
CAP	Solier moquettiste
MC	Plaquiste
BP	Equipements sanitaires
BP	Installations et équipements électriques
BP	Maçon
BP	Monteur dépanneur en froid et climatisation
BP	Monteur en installation de genie climatique
BP	Plâtrier-plaquiste

BP	Peinture revêtements
BAC PRO	Technicien du froid et conditionnement de l'air
BAC PRO	Electrotechnique énergie, équipement et communicants
BAC PRO	Electrotechnique, énergie, équipements communicants

COMMERCE-DISTRIBUTION

CAP	Distribution objets et services à la clientèle
CAP	Employé de commerce
CAP	Employé de vente
CAP	Employé de vente
CAP	Employé de vente
BAC PRO	Commerce
BAC PRO	Commerce
TH	Vendeur conseiller commercial
TH	Vendeur conseiller commercial

FORMATIONS GENERALES

CAP	Métiers divers
-----	----------------

HÔTELLERIE-RESTAURATION-TOURISME

CAP	Cuisine
CAP	Agent polyvalent de restauration
CAP	Restaurant
CAP	Services hôteliers
CAP	Glacier
CAP	Services en brasserie-café
BEP	Métiers de la restauration et de l'hôtellerie
MC	Cuisinier en dessert de restaurant
BP	Cuisinier
BP	Restaurant
BAC PRO	Restauration*
BAC PRO	Cuisine
BAC PRO	Commercialisation et service en restauration

HYGIENE-ENVIRONNEMENT

CAP	Maintenance et hygiène des locaux
CAP	Gestion des déchets, propreté urbaine
MC	Enregies renouvelables
BAC PRO	BIO Industries de transformation

TERTIAIRE

CAP	Dessinateur d'exécution en communication
BAC PRO	Secrétariat
BAC PRO	Comptabilité
BAC PRO	Gestion administration*

TRANSPORT

CAP	Conducteur d'engins
-----	---------------------

CAP
CAP
CAP

Conducteur d'engins
Livreur
Agent d'entreposage et de messagerie

Option	niveau	lieu de formation	
	V	CFAA 2A	
	V	CFAA 2A/CFAA 2B	
	V	CFAA 2A	
	V	CFAA 2A/CFAA 2B	
Utilisation de matériel	V	CFAA 2A	
Productions florales et légumes	V	CFAA 2A	
Productions pépinières	V	CFAA 2A	
	V	CFAA 2A/CFAA 2B	
	V	CFAA 2B	
	V	CFAA 2B	
	IV	CFAA 2A	
	IV	CFAA 2B	
	IV	CFAA 2A	
Système à dominante élevage	IV	CFAA 2A	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA ACOR	UFA Lycée Scamaroni
	V	CFA 2B	
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	IV	CFA 2A	
Styliste visagiste	IV	CFA 2B	
Coloriste permanentiste	IV	CFA 2B	
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A	
	IV	CFA 2A	
	IV	CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2B	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
Mobilier et agencement	V	CFA 2A/CFA 2B	

	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A
	IV	CFA 2B
Véhicules particuliers	V	CFA 2A/CFA 2B
Véhicules industriels	V	CFA 2A/CFA 2B
Motocycles	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
Matériels agricoles	V	CFA 2A
Matériels de parcs et jardins	V	CFA 2A
Matériels travaux publics, manutentions	V	CFA 2A
	V	CFA 2A
mobile	V	CFA 2A
	V	CFA 2A
Véhicules particuliers	IV	CFA 2A/CFA 2B
Réparation	IV	CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
Arme du bâtiment	V	CFA 2A
	V	CFA 2A/CFA 2B
Aluminium, verre et matériaux de synthèse	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2A
	V	CFA 2B
	V	CFA 2B
	V	CFA 2A
	V	CFA 2B
	V	CFA 2A/CFA 2B
	V	CFA 2B
	V	CFA 2A
	V	CFA 2A
	V	CFA 2A
	IV	CFA 2A/CFA 2B
	IV	CFA 2A
	IV	CFA 2B

	IV	CFA 2B	
	IV	CFA 2A	
	IV	CFA 2B	
	IV	CFA ACOR	UFA Jules Antonini
	V	CFA 2A	
Multi-spécialités	V	CFA 2A/CFA 2B	
Produits alimentaires	V	CFA 2A/CFA 2B	
Produits d'équipements courants	V	CFA 2A/CFA 2B	
Service à la clientèle	V	CFA 2B	
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	IV	CFA 2B	
	IV	CCI 2A	
	IV	CCI 2B	
	V	CFA ACOR	EREA/ARSEA
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2A/CFA 2B	
	V	CFA 2B	
	V	CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA 2B	
	V	CFA ACOR	LP Finosello
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	IV	CFA 2B	
	IV	CFA 2B	En 2014 changement bac pro
	IV	CFA 2B	
	IV	CFA 2B	
	V	CFA 2A	
	V	CFA ACOR	EREA Ajaccio
		CFA ACOR	Bastia UFA Scamaroni
	IV	CFA ACOR	Bastia UFA Scamaroni
	V	CFA 2A	
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	IV	CFA 2A/CFA 2B	
	IV	CFA 2B	Ouverture en 2015 regroupa
Travaux publics et carrières	V	CFA 2A	

Travaux publics

V CFA 2B
V CFA 2A
V CFA 2A

o scindé en 2 commercialisation et service en restauration et bac pro cuisine

int le bac pro secretariat et le bac pro comptabilité

MARCHES 2013 / 2014

N° Marché	Intitulé de la formation	Localisation	R	Durée Maxi		Capacité	Attributaire	Coût		FSE	DATES	
				Centre	Entreprise			Offre	H/Stagiaire		DEBUT	FIN
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE												
13/SFAP/MA/001	Plateforme activités séniors	AJACCIO		300	140	8	ANTHEA	16 589,70 €	4,71 €		01/10/2013	01/06/2014
13/SFAP/MA/002	Plateforme activités séniors	BASTIA		300	140	8	SIGMA	15 270,00 €	4,34 €		18/11/2013	25/02/2014
13/SFAP/MA/003	Diplôme initial de langue française	AJACCIO		120	0	10	GRETA 2A	8 400,00 €	7,00 €		01/01/2014	01/03/2014
13/SFAP/MA/004	Diplôme initial de langue française	BASTIA		120	0	10	GRETA 2B	7 720,00 €	6,43 €		13/01/2014	07/03/2014
13/SFAP/MA/005	Diplôme initial de langue française	PRUNELLI DI FIUMORBO		120	0	8	ID FORMATION	4 801,00 €	5,00 €		07/10/2013	18/11/2013
13/SFAP/MA/006	Diplôme initial de langue française	L'ILE ROUSSE		120	0	8	GRETA 2B	7 720,00 €	8,04 €		13/01/2014	07/03/2014
13/SFAP/MA/007	Parcours vers l'emploi	AJACCIO	R	600	300	20	ID FORMATION	57 547,00 €	3,20 €		23/09/2013	29/07/2014
13/SFAP/MA/008	Parcours vers l'emploi	BASTIA	R	600	300	20	ALPHA	58 277,00 €	3,24 €		21/10/2013	18/07/2014
13/SFAP/MA/009	Parcours vers l'emploi	PORTO VECCHIO	R	600	300	15	ID FORMATION	43 626,00 €	3,23 €		23/09/2013	07/04/2014
13/SFAP/MA/010	Parcours vers l'emploi	CORTE	R	600	300	15	ID FORMATION	43 751,00 €	3,24 €		28/10/2013	13/05/2014
13/SFAP/MA/011	Parcours vers l'emploi	CALVI	R	600	300	10	ID FORMATION	30 722,00 €	3,41 €		28/10/2013	13/05/2014
13/SFAP/MA/012	Parcours vers l'emploi	FOLELLI	R	600	300	10	ID FORMATION	30 714,00 €	3,41 €		23/09/2013	07/04/2014
13/SFAP/MA/013	Parcours vers l'emploi	PRUNELLI DI FIUMORBO	R	600	300	10	ID FORMATION	31 328,00 €	3,48 €		01/10/2013	11/04/2014
13/SFAP/MA/014	Accompagnement au choix professionnel	AJACCIO	R	700	450	10	ID FORMATION	34 903,00 €	3,04 €		16/09/2013	23/05/2014
13/SFAP/MA/015	Accompagnement au choix professionnel	BASTIA	R	700	450	10	ID FORMATION	32 479,00 €	2,82 €		04/10/2012	14/06/2013
13/SFAP/MA/016	Accompagnement au choix professionnel	PORTO VECCHIO	R	700	450	8	ID FORMATION	31 165,00 €	3,39 €		30/09/2013	04/06/2014
13/SFAP/MA/017	Accompagnement au choix professionnel	L'ILE ROUSSE	R	700	450	8	ID FORMATION	31 406,00 €	3,41 €		14/10/2013	19/06/2014
13/SFAP/MA/018	Accompagnement au choix professionnel	CORTE	R	700	450	8	ID FORMATION	31 368,00 €	3,41 €		14/10/2013	19/06/2014
13/SFAP/MA/019	Plateforme insertionnelle option sport	BASTIA	R	600	300	10	ID FORMATION	35 982,00 €	4,00 €		16/12/2013	01/07/2014
TOTAL Insertion sociale et professionnelle :						216		553 768,70 €	Total FSE :	0,00 €		
SECTEUR TOURISME SPORTS LOISIRS												
13/SFAP/MA/020	Immersion langues du tourisme	BASTIA	R	572	140	12	GRETA 2B	30 231,00 €	3,54 €		12/11/2013	30/04/2014
13/SFAP/MA/021	Immersion langues du tourisme	AJACCIO	R	560	140	12	GRETA 2A	39 800,00 €	4,74 €		14/10/2013	29/03/2014
13/SFAP/MA/022	Immersion langues du tourisme	PORTO VECCHIO	R	572	140	10	GRETA 2A	39 800,00 €	5,59 €		04/11/2013	19/04/2014
13/SFAP/MA/023	Immersion langues du tourisme	L'ILE ROUSSE	R	572	140	10	SARL PROJETS	24 130,00 €	3,39 €		13/11/2013	17/04/2014
13/SFAP/MA/024	Immersion langues du tourisme	PRUNELLI DI FIUMORBO	R	572	140	8	GRETA 2B	27 800,00 €	4,88 €		06/01/2014	06/06/2014
13/SFAP/MA/025	Plateforme qualif métiers du sport et de l'animation	Ste Lucie Porto Vecchio	R	625	600	10	JSF	41 798,00 €	3,41 €		01/11/2013	01/06/2014
13/SFAP/MA/026	Plateforme qualif métiers du sport et de l'animation	BASTIA	R	600	600	10	ALPHA	54 394,00 €	4,53 €		13/01/2014	30/09/2014
TOTAL Tourisme Sports Loisirs :						72		257 953,00 €	Total FSE :	0,00 €		
SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE												
13/SFAP/MA/027	Plateforme qualification métiers de bouche	FURIANI	R	805	392	10	CFA 2B	36 260,00 €	3,03 €		01/10/2013	01/06/2014
13/SFAP/MA/028	Plateforme qualification métiers de bouche	AJACCIO	R	805	385	10	CMA 2A	73 085,00 €	6,14 €		14/10/2013	20/06/2014
TOTAL Industrie Artisanat :						20		109 345,00 €	Total FSE :	0,00 €		
SECTEUR SANTE SOCIAL												
13/SFAP/MA/029	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	AJACCIO	R	600	100	15	ID FORMATION	30 758,00 €	2,93 €	15 686,58 €	09/12/2013	16/05/2014
13/SFAP/MA/031	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	PORTO VECCHIO	R	600	100	10	ID FORMATION	23 772,00 €	3,40 €	12 123,72 €	23/09/2013	21/02/2014
13/SFAP/MA/032	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	CALVI	R	600	100	10	ID FORMATION	23 724,00 €	3,39 €	12 099,24 €	09/10/2013	16/05/2014
13/SFAP/MA/034	Préparation concours entrée école aide soignant	BASTIA	R	658	98	10	SIGMA	28 463,00 €	3,76 €	14 516,13 €	06/01/2014	12/06/2014
13/SFAP/MA/035	Préparation concours entrée école aide soignant	CORTE	R	658	98	10	ID FORMATION	24 592,00 €	3,25 €	12 541,92 €	21/10/2013	03/04/2014
13/SFAP/MA/037	Préparation concours entrée école aide soignant	GHISONACCIA	R	658	98	10	GRETA 2B	29 400,00 €	3,89 €	14 994,00 €	06/01/2014	04/07/2014
13/SFAP/MA/038	Préparation concours entrée institut travail social	AJACCIO	R	658	147	10	ID FORMATION	24 273,00 €	3,02 €	12 379,23 €	02/10/2013	15/04/2014
13/SFAP/MA/039	Préparation concours entrée institut travail social	BASTIA	R	658	147	10	ID FORMATION	24 286,00 €	3,02 €	12 385,86 €	21/10/2013	15/04/2014
13/SFAP/MA/040	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	BASTIA	R	584	560	10	GRETA 2B	46 255,99 €	4,04 €	23 590,55 €	18/11/2013	01/08/2014
13/SFAP/MA/041	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	AJACCIO	R	584	560	8	GRETA 2A	42 900,00 €	4,69 €	21 879,00 €	01/10/2013	01/07/2014
13/SFAP/MA/042	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	CORTE	R	584	560	8	ID FORMATION	40 684,00 €	4,45 €	20 748,84 €	04/11/2013	28/07/2014
13/SFAP/MA/043	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	PORTO VECCHIO	R	584	560	8	GRETA 2A	44 350,00 €	4,85 €	22 618,50 €	01/10/2013	01/07/2014
13/SFAP/MA/044	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	L'ILE ROUSSE	R	584	560	8	GRETA 2B	45 300,00 €	4,95 €	23 103,00 €	21/10/2013	11/07/2014
13/SFAP/MA/045	Diplôme d'Etat Aide Médico Psychologique	AJACCIO	R	595	840	12	GRETA 2A	46 800,00 €	2,72 €	23 868,00 €	01/11/2013	01/11/2014
13/SFAP/MA/046	Diplôme d'Etat Aide Médico Psychologique	BASTIA	R	595	840	12	GRETA 2B	51 300,00 €	2,98 €	26 163,00 €	18/11/2013	14/11/2014
13/SFAP/MA/047	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	AJACCIO	R	595	840	12	ID FORMATION	55 206,00 €	3,21 €	28 155,06 €	06/01/2014	15/12/2014
13/SFAP/MA/048	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	BASTIA	R	595	840	12	ID FORMATION	55 296,00 €	3,21 €	28 200,96 €	18/09/2013	12/08/2014
13/SFAP/MA/049	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	PORTO VECCHIO	R	595	840	8	ID FORMATION	36 876,00 €	3,21 €	18 806,76 €	18/09/2013	12/08/2014
TOTAL Santé Social :						183		674 235,99 €	Total FSE :	343 860,35 €		
SECTEUR AGRICULTURE												
13/SFAP/MA/050	CAPA Service en milieu rural	BORGO		800	420	10	CFPPA 2B	72 590,00 €	5,95 €	37 020,90 €	02/10/2013	02/07/2014
13/SFAP/MA/051	BPA Production animale	CORTE		800	420	10	CPS	79 330,00 €	6,50 €	40 458,30 €	06/01/2014	19/12/2014
13/SFAP/MA/052	BP Responsable des chantiers forestiers	SARTENE		1000	200	8	CFPPA 2A	82 035,33 €	8,55 €	41 838,02 €	07/10/2013	27/06/2014
13/SFAP/MA/053	CS Tracteur & machines agricoles	CORTE		550	70	10	CPS	40 260,00 €	6,49 €	20 532,60 €	05/05/2014	28/11/2014
13/SFAP/MA/054	SIL Produits fermiers	CORTE		300	140	8	CPS	26 080,00 €	7,41 €	13 300,80 €	06/10/2013	31/03/2014
13/SFAP/MA/055	SIL Plantes méditerranéennes	CORTE		300	140	8	CPS	22 720,00 €	6,45 €	11 587,20 €	02/03/2014	28/11/2014
13/SFAP/MA/056	SIL Production végétale	SARTENE		300	140	8	CFPPA 2A	27 116,72 €	7,70 €	13 829,53 €	16/12/2013	14/03/2014
13/SFAP/MA/057	SIL Gestion entreprise en milieu rural	BORGO		300	140	8	CFPPA 2B	24 288,00 €	6,90 €	12 386,88 €	27/01/2014	28/05/2014
13/SFAP/MA/058	Pré-qualification métiers de l'agriculture	BORGO	R	350	0	12	CFPPA 2B	24 360,00 €	5,80 €	12 423,60 €	20/01/2014	28/03/2014
13/SFAP/MA/059	Pré-qualification métiers de l'agriculture	CORTE	R	350	0	12	CPS	23 100,00 €	5,50 €	11 781,00 €	15/09/2014	12/12/2014
13/SFAP/MA/060	BP Responsable d'exploitation agricole	BORGO	R	1060	140	20	CFPPA 2B	216 720,00 €	9,03 €	110 527,20 €	27/09/2013	17/06/2014
13/SFAP/MA/061	BP Responsable d'exploitation agricole	SARTENE	R	1060	140	15	CFPPA 2A	138 035,36 €	7,67 €	70 398,03 €	??	??
13/SFAP/MA/062	BP Responsable d'exploitation agricole	CORTE	R	1060	140	20	CPS	179 960,00 €	7,50 €	91 779,60 €	13/01/2014	19/12/2014
13/SFAP/MA/063	B TSA multi options 1ere année	SARTENE		960	210	12	CFPPA 2A	125 366,30 €	8,93 €	63 936,81 €	11/09/2013	11/07/2014
13/SFAP/MA/064	B TSA multi options 2ème année	SARTENE	R	960	210	12	CFPPA 2A	127 544,80 €	9,08 €	65 047,85 €	12/11/2013	25/06/2014
TOTAL Agriculture :						173		1 209 506,51 €	Total FSE :	616 848,32 €		
SECTEUR COMMERCE ET SERVICES												
13/SFAP/MA/065	Plateforme qualification métiers de services	FURIANI	R	780	400	12	CFA 2B	28 099,00 €	1,98 €		01/10/2013	01/06/2014
13/SFAP/MA/066	Plateforme qualification métiers de services	AJACCIO	R	777	420	12	CMA 2A	84 711,60 €	5,90 €		14/10/2013	23/06/2014
13/SFAP/MA/067	Employé de commerce	BORGO		325	270	10	CCI 2B	15 319,00 €	2,57 €		01/10/2013	15/03/2014
13/SFAP/MA/068	Employé de commerce	AJACCIO		325	270	10	ID FORMATION	19 685,00 €	3,31 €		04/11/2013	13/03/2014
13/SFAP/MA/069	Employé de commerce	PRUNELLI DI FIUMORBO		325	270	8	GRETA 2B	21 100,00 €	4,43 €		21/10/2013	04/03/2014
13/SFAP/MA/070	Attaché commercial	AJACCIO		822	280	8	ID FORMATION	27 596,00 €	3,13 €		23/09/2013	23/05/2014
13/SFAP/MA/071	Attaché commercial	BORGO		787	315	8	CCI 2B	28 480,00 €	3,23 €		14/10/2013	20/06/2014
13/SFAP/MA/072	Plateforme création entreprise	BORGO		315	0	12	CCI 2B	10 727,00 €	2,84 €		14/10/2013	20/12/2013
13/SFAP/MA/073	Agent de sureté aéroportuaire	BORGO		155	120	8	CCI 2B	26 525,00 €	12,06 €		21/10/2013	20/12/2013
13/SFAP/MA/074	Agent magasinier	BORGO		525	280	10	CCI 2B	23 687,00 €	2,94 €		04/11/2013	30/04/2014
13/SFAP/MA/075	Module de comptabilité	PORTO VECCHIO		445	140	8	GRETA 2A	32 140,00 €	6,87 €		14/10/2013	30/03/2014
13/SFAP/MA/076	Vendeur spécialisé en magasin	AJACCIO		616	350	10	ID FORMATION	25 849,00 €	2,68 €		01/10/2013	25/04/2014

MARCHES RELANCES 2013 / 2014

N° LOT	Intitulé de la formation	Localisation	Reconduction	Durée Maxi		Capacité	Coût		FSE
				Centre	Entreprise		Action	Heure/Stagiaire	
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE									
23	Plateforme insertionnelle option sport	Corse du Sud	R	600	300	10	32 500,00 €	3,61 €	
TOTAL Insertion sociale et professionnelle :						10	32 500,00 €	Total FSE :	0,00 €
SECTEUR SANTE SOCIAL									
34	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	Pays Bastiais	R	600	100	15	32 000,00 €	3,05 €	16 320,00 €
41	Préparation concours entrée école aide soignant	Extrême Sud Alta Rocca	R	565	98	10	30 000,00 €	4,52 €	15 300,00 €
TOTAL Santé Social :						25	62 000,00 €	Total FSE :	16 320,00 €
SECTEUR AGRICULTURE									
54	BPA Aménagements paysagers	Haute Corse		800	420	8	57 600,00 €	5,90 €	29 376,00 €
55	BPA Aménagements paysagers	Corse du Sud		800	420	8	57 600,00 €	5,90 €	29 376,00 €
TOTAL Agriculture :						16	115 200,00 €	Total FSE :	58 752,00 €
SECTEUR COMMERCE ET SERVICES									
78	Agent de sureté aéroportuaire	Pays Ajaccien		275	0	8	16 000,00 €	7,27 €	
80	Agent magasinier	Pays Ajaccien		525	280	10	36 500,00 €	4,53 €	
82	Agent de maintenance de marine de plaisance	Extrême Sud Alta Rocca		700	400	8	39 600,00 €	4,50 €	
TOTAL Commerce :						26	92 100,00 €	Total FSE :	0,00 €
SECTEUR BÂTIMENT SECOND ŒUVRE									
91	Agent d'entretien de bâtiments	Pays Ajaccien		1025	175	10	60 000,00 €	5,00 €	
TOTAL Bâtiment Second Oeuvre :						10	60 000,00 €	Total FSE:	0,00 €
TOTAL Marché 2012/2013 :						87	361 800,00 €	Total FSE :	75 072,00 €

OFFRE 2013/2014 PAR TERRITOIRES

N° de marché	Intitulé de la formation	Localisation	Attributaire	Durée Maxi		Total H/St	Capacité	Coût
				Centre	Entreprise			
PAYS AJACCIEN								
	Plateforme activités séniors	AJACCIO	ANTHEA	300	140	440	8	16 589,70 €
	Diplôme initial de langue française	AJACCIO	GRETA 2A	120	0	120	10	8 400,00 €
	Parcours vers l'emploi	AJACCIO	ID FORMATION	600	300	900	20	57 547,00 €
	Accompagnement au choix professionnel	AJACCIO	ID FORMATION	700	450	1150	10	34 903,00 €
	Immersion langues du tourisme	AJACCIO	GRETA 2A	560	140	700	12	39 800,00 €
	Plateforme qualification métiers de bouche	AJACCIO	CMA 2A	805	385	1190	10	73 085,00 €
	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	AJACCIO	ID FORMATION	600	100	700	15	30 758,00 €
	Préparation concours entrée institut travail social	AJACCIO	ID FORMATION	658	147	805	10	24 273,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	AJACCIO	GRETA 2A	584	560	1144	8	42 900,00 €
	Diplôme d'Etat Aide Médico Psychologique	AJACCIO	GRETA 2A	595	840	1435	12	46 800,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	AJACCIO	ID FORMATION	595	840	1435	12	55 206,00 €
	Plateforme qualification métiers de services	AJACCIO	CMA 2A	777	420	1197	12	84 711,60 €
	Employé de commerce	AJACCIO	ID FORMATION	325	270	595	10	19 685,00 €
	Attaché commercial	AJACCIO	ID FORMATION	822	280	1102	8	27 596,00 €
	Vendeur spécialisé en magasin	AJACCIO	ID FORMATION	616	350	966	10	25 849,00 €
	Plateforme qualification second œuvre	AJACCIO	CMA 2A	784	392	1176	15	112 233,60 €
	Plateforme conducteur poids lourds, s lourds, FIMO	AJACCIO	GUIDA CORSA	375	0	375	12	69 480,00 €
	Conducteur Transporteur routier interurbain de voyageurs	AJACCIO	GUIDA CORSA	400	50	450	10	64 057,00 €
TOTAL PAYS AJACCIEN :						15880	204	833 873,90 €

N° de marché	Intitulé de la formation	Localisation	Attributaire	Durée Maxi		Total H/St	Capacité	Coût
				Centre	Entreprise			
PAYS BASTIAIS								
	Plateforme activités séniors	BASTIA	SIGMA	300	140	440	8	15 270,00 €
	Diplôme initial de langue française	BASTIA	GRETA 2B	120	0	120	10	7 720,00 €
	Parcours vers l'emploi	BASTIA	ALPHA	600	300	900	20	58 277,00 €
	Accompagnement au choix professionnel	BASTIA	ID FORMATION	700	450	1150	10	32 479,00 €
	Plateforme insertionnelle option sport	BASTIA	ID FORMATION	600	300	900	10	35 982,00 €
	Immersion langues du tourisme	BASTIA	GRETA 2B	572	140	712	12	30 231,00 €
	Plateforme qualifiante métiers du sport et de l'animation	BASTIA	ALPHA	600	600	1200	10	54 394,00 €
	Plateforme qualification métiers de bouche	FURIANI	CFA 2B	805	392	1197	10	36 260,00 €
	Préparation concours entrée école aide soignant	BASTIA	SIGMA	658	98	756	10	28 463,00 €
	Préparation concours entrée institut travail social	BASTIA	ID FORMATION	658	147	805	10	24 286,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	BASTIA	GRETA 2B	584	560	1144	10	46 255,99 €
	Diplôme d'Etat Aide Médico Psychologique	BASTIA	GRETA 2B	595	840	1435	12	51 300,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	BASTIA	ID FORMATION	595	840	1435	12	55 296,00 €
	CAPA Service en milieu rural	BORGO	CFPPA 2B	800	420	1220	10	72 590,00 €
	SIL Gestion entreprise en milieu rural	BORGO	CFPPA 2B	300	140	440	8	24 288,00 €
	Pré-qualification métiers de l'agriculture	BORGO	CFPPA 2B	350	0	350	12	24 360,00 €
	BP Responsable d'exploitation agricole	BORGO	CFPPA 2B	1060	140	1200	20	216 720,00 €
	Plateforme qualification métiers de services	FURIANI	CFA 2B	780	400	1180	12	28 099,00 €
	Employé de commerce	BORGO	CCI 2B	325	270	595	10	15 319,00 €
	Attaché commercial	BORGO	CCI 2B	787	315	1102	8	28 480,00 €
	Plateforme création entreprise	BORGO	CCI 2B	315	0	315	12	10 727,00 €
	Agent de sureté aéroportuaire	BORGO	CCI 2B	155	120	275	8	26 525,00 €
	Agent magasinier	BORGO	CCI 2B	525	280	805	10	23 687,00 €
	Plateforme qualification second œuvre	FURIANI	CFA 2B	805	392	1197	15	40 940,00 €
	Plateforme conducteur poids lourds, s lourds, FIMO	BIGUGLIA	CESR 20	375	0	375	12	67 920,00 €
	Conducteur Transporteur routier interurbain de voyageurs	BIGUGLIA	CESR 20	400	50	450	10	70 150,00 €
	Plateforme qualif conduct engins & chauff poids lourds	BORGO	CCI 2B	874	490	1364	8	154 701,00 €
	Valorisateur de patrimoine	BASTIA	GRETA 2B	960	300	1260	8	54 000,00 €
TOTAL PAYS BASTIAIS :						24322	307	1 334 719,99 €

N° de marché	Intitulé de la formation	Localisation	Attributaire	Durée Maxi		Total H/St	Capacité	Coût
				Centre	Entreprise			
EXTREME SUD / ALTA ROCCA								
	Parcours vers l'emploi	PORTO VECCHIO	ID FORMATION	600	300	900	15	43 626,00 €
	Accompagnement au choix professionnel	PORTO VECCHIO	ID FORMATION	700	450	1150	8	31 165,00 €
	Immersion langues du tourisme	PORTO VECCHIO	GRETA 2A	572	140	712	10	39 800,00 €
	Plateforme qualifiante métiers du sport et de l'animation	Ste Lucie P Vecchio	JSF	625	600	1225	10	41 798,00 €
	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	PORTO VECCHIO	ID FORMATION	600	100	700	10	23 772,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	PORTO VECCHIO	GRETA 2A	584	560	1144	8	44 350,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire Puériculture	PORTO VECCHIO	ID FORMATION	595	840	1435	8	36 876,00 €
	Module de comptabilité	PORTO VECCHIO	GRETA 2A	445	140	585	8	32 140,00 €
	Gouvernante en hôtellerie	PORTO VECCHIO	ID FORMATION	490	245	735	8	20 562,00 €
	Plateforme qualif metiers tourisme (cuisine, services)	PORTO VECCHIO	CMA 2A	800	399	1199	12	95 568,00 €
TOTAL EXTREME SUD / ALTA ROCCA :						9785	97	409 657,00 €
PAYS DE BALAGNE								
	Diplôme initial de langue française	L'ILE ROUSSE	GRETA 2B	120	0	120	8	7 720,00 €
	Parcours vers l'emploi	CALVI	ID FORMATION	600	300	900	10	30 722,00 €
	Accompagnement au choix professionnel	L'ILE ROUSSE	ID FORMATION	700	450	1150	8	31 406,00 €
	Immersion langues du tourisme	L'ILE ROUSSE	SARL PROJETS	572	140	712	10	24 130,00 €
	Préparation concours entrée institut soins infirmiers	L'ILE ROUSSE	ID FORMATION	600	100	700	10	23 724,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	L'ILE ROUSSE	GRETA 2B	584	560	1144	8	45 300,00 €
	Gouvernante en hôtellerie	CALVI	ID FORMATION	490	245	735	8	20 565,00 €
	Plateforme qualif metiers tourisme (cuisine, services)	L'ILE ROUSSE	GRETA 2B	800	400	1200	12	73 000,00 €
	Plateforme conducteur poids lourds, s lourds, FIMO	L'ILE ROUSSE	CESR 20	375	0	375	8	45 280,00 €
TOTAL BALAGNE :						6661	82	301 847,00 €
CENTRE CORSE								
	Parcours vers l'emploi	CORTE	ID FORMATION	600	300	900	15	43 751,00 €
	Accompagnement au choix professionnel	CORTE	ID FORMATION	700	450	1150	8	31 368,00 €
	Préparation concours entrée école aide soignant	CORTE	ID FORMATION	658	98	756	10	24 592,00 €
	Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale	CORTE	ID FORMATION	584	560	1144	8	40 684,00 €
	BPA Production animale	CORTE	CPS	800	420	1220	10	79 330,00 €
	CS Tracteur & machines agricoles	CORTE	CPS	550	70	620	10	40 260,00 €
	SIL Produits fermiers	CORTE	CPS	300	140	440	8	26 080,00 €
	SIL Plantes méditerranéennes	CORTE	CPS	300	140	440	8	22 720,00 €
	Pré-qualification métiers de l'agriculture	CORTE	CPS	350	0	350	12	23 100,00 €
	BP Responsable d'exploitation agricole	CORTE	CPS	1060	140	1200	20	179 960,00 €
TOTAL CENTRE CORSE :						8220	109	511 845,00 €

N° de marché	Intitulé de la formation	Localisation	Attributaire	Durée Maxi		Total H/St	Capacité	Coût
				Centre	Entreprise			
TARAVO VALINCO SARTENAI								
	BP Responsable des chantiers forestiers	SARTENE	CFPPA 2A	1000	200	1200	8	82 035,33 €
	SIL Production végétale	SARTENE	CFPPA 2A	300	140	440	8	27 116,72 €
	BP Responsable d'exploitation agricole	SARTENE	CFPPA 2A	1060	140	1200	15	138 035,36 €
	BTSA multi options 1ere année	SARTENE	CFPPA 2A	960	210	1170	12	125 366,30 €
	BTSA multi options 2ème année	SARTENE	CFPPA 2A	960	210	1170	12	127 544,80 €
	Plateforme qualif conduct engins & chauff poids lourds	PROPRIANO	CMA 2A	854	490	1344	8	165 940,00 €
	Permis poids lourds + FIMO	PROPRIANO	GUIDA CORSA	260	0	260	12	44 942,00 €
TOTAL TARAVO VALINCO :						6784	75	710 980,51 €
PLAINE ORIENTALE								
	Diplôme initial de langue française	Prunelli di Fiumorbo	ID FORMATION	120	0	120	8	4 801,00 €
	Parcours vers l'emploi	Prunelli di Fiumorbo	ID FORMATION	600	300	900	10	31 328,00 €
	Immersion langues du tourisme	Prunelli di Fiumorbo	GRETA 2B	572	140	712	8	27 800,00 €
	Préparation concours entrée école aide soignant	GHISONACCIA	GRETA 2B	658	98	756	10	29 400,00 €
	Employé de commerce	Prunelli di Fiumorbo	GRETA 2B	325	270	595	8	21 100,00 €
TOTAL PLAINE ORIENTALE :						3083	44	114 429,00 €
CASTAGNICCIA MARE E MONTI								
	Parcours vers l'emploi	FOLELLI	ID FORMATION	600	300	900	10	30 714,00 €
TOTAL CASTAGNICCIA MARE E MONTI :						900	10	30 714,00 €
TOTAL GENERAL OFFRE 2013 / 2014						75635	928	4 248 066,40 €